



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

HV
8699
.C2
H31
1976
F



Solliciteur général Canada Solicitor General Canada

DISSUASION ET PEINE DE MORT

par

Robert G.Hann

HV
8699.C2
H31
1976
F

Division de la Recherche Research Division

Droits de la Couronne réservés

Publié par la Division des communications du ministère du Solliciteur général

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1977

En vente par la poste:

Imprimerie et Édition
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

ou chez votre libraire

N° de catalogue JS 32-1/5 F
ISBN N 0-660-00486-0

Prix: Canada: \$2.50
Autres pays: \$3.00

Prix sujet à changement sans avis préalable

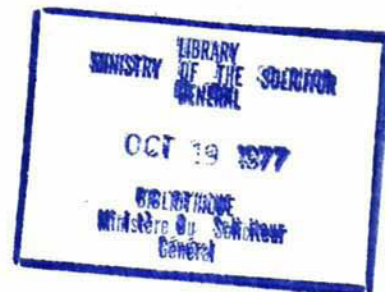
DISSUASION ET PEINE DE MORT

Étude critique des publications économétriques

par

Robert G. Hann

Decision Dynamics Corporation
Toronto (Ontario)



Publié avec l'autorisation de l'hon. Francis Fox,
Solliciteur général du Canada

Rapport préparé en vertu d'un contrat conclu avec la Division
de la recherche du ministère du Solliciteur général du Canada.

Ottawa (Ontario), mars 1976

Les opinions exprimées
dans le présent document sont celles de l'auteur et ne représentent
pas nécessairement les points de vue du Solliciteur général du Canada.

HV
8699
.C2
H31
1976
F

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire: conclusions générales relativement à la politique à suivre	Page	1
I Introduction et résumé des conclusions		4
Introduction		4
Résumé des conclusions		9
Modèles économiques du comportement		9
Résultats empiriques des études économiques appuyant l'hypothèse de la dissuasion		12
Limites inhérentes aux données		13
Limites d'ordre statistique		14
Conclusions générales		16
II «Économie de la criminalité»: un cadre conceptuel		17
III Théories économiques du comportement		22
Buts		23
Possibilité d'action		26
Effets prévisibles		29
Valeurs		31
IV Résultats empiriques des études économiques appuyant l'hypothèse de la dissuasion		34
Augmentation du «coût» escompté d'une conduite illicite ..		35
Augmentation des «bénéfices» escomptés d'une activité licite		36
Rôle des valeurs		38

V	Limites inhérentes aux données	41
	Contreparties empiriques des variables théoriques	42
	Qualité des données disponibles	43
VI	Limites d'ordre statistique	47
	Solutions simplistes à des problèmes complexes	48
	Biais persistant dans les équations simultanées	55
	Utilisation de méthodes d'estimations appropriées	57
	Stabilité des résultats dans le temps	58
	Forme fonctionnelle	59
	Variables manquantes	61
	Hypothèses latentes discutables	63
VII	Conclusions générales	64
	Bibliographie	66

L'auteur

Robert Hann, économiste et l'un des dirigeants de la «Decision Dynamics Corporation», est chargé de cours au Centre de criminologie de l'Université de Toronto, où il dispense un enseignement sur l'économie de la criminalité.

Il a entrepris des études importantes dans le domaine des systèmes informatiques de la police, de la gestion des tribunaux, de la planification correctionnelle et des prévisions démographiques à long terme.

SOMMAIRE

Les Canadiens ont décidé par voie de débat parlementaire, d'abolir la peine capitale.

Étant donnée la nature fondamentale du problème, le débat a été, à juste titre, particulièrement caractérisé par des considérations morales, religieuses et émotives. Néanmoins, s'il existe des études scientifiques rigoureuses sur la question de la peine capitale, leurs résultats devraient être pris en considération.

Il est particulièrement important de connaître les résultats de la recherche sur l'efficacité dissuasive de la peine capitale par rapport à d'autres mesures telles l'emprisonnement—effet dissuasif considéré tant au point de vue des meurtriers condamnés à l'emprisonnement qu'à celui de l'ensemble de la population.

De toute évidence, de nombreux facteurs psychologiques, sociologiques et économiques influencent de différentes façons le taux de meurtres au Canada. Cet état de fait rend la tâche extrêmement difficile aux chercheurs qui tentent d'isoler et d'évaluer les effets de l'un ou l'autre de ces facteurs, comme le maintien ou l'abolition de la peine de mort. Par conséquent, il ne faut pas perdre de vue, qu'avec les instruments dont nous disposons actuellement, *toute* recherche dans ce domaine peut, au mieux, apporter des réponses partielles à la question de la dissuasion.

Toutefois, si un grand nombre d'études, ayant eu recours à des techniques et des données différentes, aboutissent aux mêmes résultats on peut alors raisonnablement présumer l'exactitude de ces données. Jusqu'à récemment, il en était ainsi des études sur les effets de la peine de mort: l'une après l'autre, elles aboutissaient au même résultat, à savoir que rien n'indique que l'abolition de la peine de mort entraîne une augmentation du nombre de meurtres. Maintenir la peine de mort à des fins de dissuasion ne pouvait donc être une décision fondée sur les résultats de recherches scientifiques rigoureuses.

Le présent rapport a été publié avant le débat sur l'abolition de la peine de mort à la Chambre des communes.

En 1975, une importante étude a été publiée par un économiste du nom d'Isaac Ehrlich. Ce dernier a soutenu que les instruments de recherche dont il s'est servi étaient plus raffinés sur le plan statistique que ceux utilisés antérieurement. Il a également affirmé avoir obtenu des résultats contraires à ceux des études antérieures sur la dissuasion. Il en a déduit que chaque exécution peut empêcher en moyenne «sept ou huit meurtres».

Les conclusions d'Ehrlich, et la vulgarisation que d'autres en ont faite, ont été largement diffusées par les media d'information et par les partisans du maintien de la peine capitale. Malheureusement, à cause du caractère novateur et de la complexité technique des travaux d'Ehrlich, le débat public a été (surtout) fondé sur des appréciations relativement peu critiques.

Conscient de la pertinence de l'étude d'Ehrlich au présent débat sur la peine capitale, le Solliciteur général du Canada a commandé cette analyse des travaux de l'auteur et d'autres chercheurs ayant employé des techniques semblables aux siennes. La présente a mis à jour un nombre grandissant de travaux réalisés dans ce domaine par certains économistes hautement compétents. Fait particulièrement intéressant, nous avons découvert quelques études approfondies mais non encore publiées qui cherchent à vérifier si les travaux d'Ehrlich sont conformes aux critères habituels applicables aux études scientifiques.

Ces études, effectuées par des économistes dans des universités comme celles de Columbia, Dartmouth et Northeastern ou des centres comme l'*Institute for Law and Social Research* de Washington, portent

chacune sur des aspects particuliers des travaux d'Ehrlich. Néanmoins, leur conclusion commune est très révélatrice. Selon ces économistes, qui connaissent parfaitement les méthodes statistiques employées par Ehrlich, les travaux de ce dernier présentent de graves lacunes qui font qu'ils ne peuvent absolument pas être invoqués à l'appui de l'une ou l'autre position dans le débat sur la peine capitale.

Ces mêmes études font ressortir que, vu l'état actuel de nos connaissances sur le comportement humain, vu les données nettement inadéquates dont nous disposons pour vérifier les diverses hypothèses au sujet de la peine de mort, vu, enfin, les limites des méthodes statistiques actuelles, des travaux comme ceux d'Ehrlich ne permettent de dégager aucune inférence pour la politique criminelle. Beaucoup iront même jusqu'à dire que de telles tentatives ne produiront probablement *jamais* de résultats offrant suffisamment de crédibilité pour servir à un tel objectif.

Les méthodes statistiques auxquelles Ehrlich a eu recours sont peut-être plus adéquates que celles employées antérieurement pour analyser la question de la dissuasion, mais il reste que de graves problèmes d'ordre statistique subsistent. En fait, en appliquant les méthodes d'Ehrlich, d'une façon plus appropriée, il est tout aussi facile d'infirmer l'hypothèse selon laquelle les exécutions ont un effet dissuasif en ce qui concerne les meurtres, que de confirmer celle selon laquelle un recours accru à cette peine *augmente* le taux de meurtres, peut-être à cause du fait qu'on offre à la société un exemple de «brutalité». D'ailleurs, les auteurs de ces recherches insistent sur le fait que d'insurmontables problèmes théoriques, statistiques ou inhérents aux données rendent leurs propres études tout aussi infructueuses que celles d'Ehrlich.

Les abolitionnistes comme les partisans du maintien doivent chercher ailleurs des arguments à l'appui de leur position.

INTRODUCTION ET RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Introduction

Des Canadiens de toutes les couches de la société se préoccupent de la question de savoir si la peine de mort doit être abolie ou non.

Certains fondent leur opinion sur des motifs strictement moraux ou religieux. Pour eux, la recherche, qu'elle soit théorique ou empirique, est de peu de valeur, si ce n'est que d'indiquer les conséquences probables de l'adoption éventuelle, par le gouvernement, d'une position semblable à la leur.

En revanche, la recherche peut contribuer à renforcer ou à modifier l'opinion de ceux qui ont fondé leur position sur ce qu'ils estiment être des motifs théoriques ou empiriques.

Par exemple, beaucoup sont en faveur de la peine de mort parce qu'ils estiment qu'eux-mêmes, leurs voisins¹ et les autres seront moins susceptibles de commettre des crimes si la peine (dont ils sont passibles) est rendue plus sévère. Ils estiment que le maintien de la peine de mort, châtiment ultime, pour un délit comme le meurtre, aurait pour résultat d'en réduire le nombre.

¹ La grande majorité des crimes sont commis dans un endroit familier à la victime. De plus, il y a de fortes chances que le criminel soit quelqu'un que la victime connaît personnellement.

D'autres, par contre, croient que les peines sévères, en général, ou les exécutions, en particulier, n'empêchent pas le crime. Étant donné que le fait d'enlever la vie de quelque manière que ce soit, est plus dommageable que les autres formes de châtement telles que l'emprisonnement (à tout le moins pour les meurtriers) et que les exécutions risquent (en donnant un exemple de «brutalité») d'augmenter le nombre de meurtres, ils concluent que la peine de mort devrait être abolie.

Par conséquent, toute recherche susceptible d'apporter des éléments de réponse à la question de savoir si les peines (y compris la peine capitale) empêchent la perpétration de crimes (y compris le meurtre), serait utile aux Canadiens quelle que soit leur position dans le débat sur la peine capitale.

Malheureusement, comme les Canadiens en général, les chercheurs ne sont pas toujours d'accord. En effet, ceux qui s'intéressent aux effets des mesures dissuasives en général, ou de la peine de mort en particulier, sont divisés. Cette divergence d'opinion n'est pas récente; elle existe depuis des siècles, la position majoritaire oscillant continuellement. Jusque vers la fin des années soixante, la position prédominante dans les milieux de la recherche était qu'une augmentation de la sévérité des peines, et a fortiori l'adoption de la peine capitale, *ne réduit pas* la criminalité. Ces recherches, effectuées principalement par des sociologues, sont résumés dans un certain nombre de livres et d'articles², et il n'en sera pas question ici.

Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de nouvelles études ont été mises en chantier. Réalisées principalement par des économistes³, elles font appel à des méthodes théoriques et statistiques différentes de celles utilisées antérieurement.

Ces études, et notamment celles d'Isaac Ehrlich ont été interprétées par certains comme «prouvant» que des peines sévères (y compris la peine capitale) *réduisent réellement* la criminalité (y compris le meurtre):

² Voir par exemple: Sellin (1959), Sellin (1967), Zimring et Hawkins (1973), Jayewardene, Fattah (1972) et Solliciteur général du Canada (1972). Andenaes (1975) et Tittle (1973) donnent un compte rendu des plus récents ouvrages sociologiques et psychologiques (certains défendent l'argument de la dissuasion).

³ Les travaux les plus intéressants sont mentionnés dans la bibliographie. Voir en particulier: Ehrlich (1973), Ehrlich (1975) et les analyses de Silver (1974) et de Tullock (1974).

«Nous nous trouvons devant une méthode désagréable—la dissuasion—qui donne des résultats, et une méthode agréable—la réhabilitation—qui n'a jamais (du moins jusqu'ici) donné de résultats. Dans les circonstances, nous devons choisir entre la méthode de la dissuasion ou un taux de criminalité plus élevé.» (Tullock 1975: 110)

«En d'autres termes, toute exécution additionnelle pour chaque année de la période en question aurait pu se solder par sept ou huit meurtres de moins, en moyenne.» (Ehrlich, 1975: 414)

C'est ainsi que certains invoquent maintenant ces études à l'appui du maintien de la peine de mort.

En revanche, lorsqu'on y regarde de plus près, on constate que d'autres ont conclu que ces mêmes études n'ont *rien prouvé de la sorte*.

«... le modèle de séries chronologiques (Time series model) et les données utilisées par Ehrlich ne permettent pas de tirer quelque conclusion que ce soit relativement à l'effet dissuasif de la peine capitale.» (Passell et Taylor, 1976)

«Aucun effort d'imagination ne permet d'affirmer que l'analyse d'Ehrlich démontre une tendance à la dissuasion dans la relation entre les taux d'exécutions, de risque et d'homicides.» (Bowers et Pierce, 1975: 35)

Les Canadiens sont donc confrontés à deux courants d'opinion diamétralement opposés en ce qui concerne les conclusions que l'on peut tirer des plus récentes études «économiques» sur l'effet dissuasif de la peine capitale. Avant de se ranger à l'un ou l'autre de ces points de vue et, à plus forte raison, de s'appuyer sur cette documentation pour formuler une opinion relativement à l'abolition ou au maintien de la peine de mort, il faut prendre le temps de déterminer la validité de ces études. Au point de vue statistique, ces nouvelles recherches sont beaucoup plus complexes que les précédentes. Malheureusement, cette complexité fait qu'il est difficile, même pour des chercheurs, de comprendre et d'évaluer ces travaux.⁴

⁴ En sortant de leur contexte certaines citations, ceux qui ont récemment commenté ou tenté de simplifier et de résumer des documents économiques très complexes, ont aggravé le problème. En effet, des textes d'Ehrlich ainsi cités deviennent quelquefois contradictoires. Par opposition à l'extrait ci-haut on trouve, par exemple:

«Ces observations (au sujet d'un test portant sur l'effet de la peine de mort sur le meurtre) n'impliquent pas nécessairement que la recherche empirique a démontré que la peine capitale a effectivement un effet dissuasif ou préventif.» (Les ajouts entre parenthèses sont de nous.)

Ces citations semblent contradictoires. Pourtant, elles sont tirées du même article (Ehrlich, 1975), qui est actuellement souvent cité par les partisans du maintien de la peine capitale. Toutes deux ont été faussées du fait qu'elles ont été sorties de leur contexte.

Le présent document résume et commente, en des termes accessibles au profane, les récentes études économiques sur la dissuasion; il tente de fournir au lecteur une évaluation équilibrée et compréhensible de manière à permettre à ce dernier de décider s'il doit ou non réviser sa position à l'égard de l'effet dissuasif des peines en général et de la peine capitale en particulier.

Comme toute recherche, ces études peuvent être évaluées sur la base de critères généralement admis, à savoir:

- la validité des postulats théoriques sous-jacents;
- l'exactitude des données analysées; et
- l'adéquation des méthodes statistiques employées.

La première étape dans une recherche de ce genre consiste à élaborer un modèle théorique décrivant comment différents facteurs (par exemple la peine capitale) sont susceptibles de modifier le comportement (en l'occurrence le meurtre). Si les résultats de la recherche doivent servir à comprendre *comment* et *pourquoi* la peine capitale influence les taux de meurtres, alors la validité de la recherche pourrait en partie être jugée en fonction de normes se référant à la mesure dans laquelle les postulats relatifs au comportement humain (postulats servant à élaborer le modèle théorique) sont conformes à l'état de nos connaissances sur ledit comportement. Si, d'autre part, le but de l'étude est uniquement de *prédire* le comportement futur dans des conditions similaires à celles qui ont prévalu dans le passé, alors la validité de ces postulats revêt moins d'importance, le seul critère étant l'exactitude de la prédiction résultant de cette recherche.

La politique qui sera adoptée à l'égard de la peine capitale est susceptible d'avoir un impact considérable sur la société canadienne, tant par ses résultats que par la façon dont ces derniers sont obtenus. Par conséquent, il faut que les autorités décisionnelles canadiennes soient à même de *prédire* ce qui va arriver et d'en *comprendre* le comment et le pourquoi. Ainsi convient-il d'examiner minutieusement les postulats des sciences du comportement sous-jacents à la recherche économique sur la dissuasion.

Lorsque le modèle théorique a été mis au point, le chercheur doit vérifier si le comportement qu'il décrit est conforme à celui que l'on

observe dans la réalité. Si tel est le cas, il serait plus aisé de prouver le bien-fondé des décisions et politiques qui en émergent. Une telle vérification offre aussi une garantie contre les prises de décisions fondées sur des théories abstraites.

Pour effectuer cette vérification, le chercheur a besoin de données historiques sur tous les facteurs qui jouent un rôle clé dans son modèle théorique. Il lui faut aussi une batterie de méthodes statistiques qui lui permettront de tester son modèle par voie de comparaison avec les données, selon une démarche scientifiquement valide. Les deux autres critères permettant de juger la valeur des études économiques sur la dissuasion sont ceux relatifs à l'exactitude des données employées et à l'adéquation des méthodes statistiques utilisées.

Les sections suivantes du présent document évaluent les études économiques sur la dissuasion en fonction de normes relatives aux aspects suivants: postulats théoriques, données, et méthodes statistiques.

Nous nous attacherons surtout à évaluer les travaux d'Isaac Ehrlich, travaux qui sont caractéristiques des premières études économiques sur la dissuasion, lesquelles ont été interprétées comme justifiant l'hypothèse que le châtiment en général, et plus particulièrement la peine capitale, réduit la criminalité. Les résultats obtenus par Ehrlich sont ceux qui ont reçu le plus de publicité. Cependant, les conclusions générales énoncées dans le présent document peuvent sans crainte être étendues à toutes les études économiques sur la dissuasion, qu'elles favorisent l'abolition ou le maintien de la peine capitale.

La section sur l'économie de la criminalité présente un cadre théorique qui permet de comprendre les diverses façons dont la science économique peut être appliquée à l'étude de la criminalité et de la justice pénale. La section III donne, en termes plus précis, une description critique du cadre théorique utilisé dans la recherche économique sur la dissuasion. Ce cadre est repris dans la section IV pour résumer les résultats empiriques d'Ehrlich et d'autres chercheurs. Les sections V et VI posent respectivement les problèmes de l'exactitude des données analysées et de l'adéquation des méthodes statistiques employées.

Le lecteur qui ne s'intéresse qu'aux conclusions de l'analyse énoncées dans les sections suivantes en trouvera le résumé dans la seconde partie de la présente section (1.2.).

Auparavant, il faut rappeler que les «économistes de la dissuasion» soutiennent des positions différentes. En fait, certaines des critiques les plus pertinentes et les plus sérieuses des travaux d'Ehrlich (et des autres) ont été faites par d'autres économistes⁵; le présent rapport est donc l'analyse d'une controverse actuelle au sein de la discipline.⁶

Enfin, le présent document ne se veut pas une étude exhaustive de tous les problèmes rencontrés par les économistes et les autres chercheurs au cours de leurs travaux sur l'effet dissuasif de la peine capitale. Il aborde un ensemble représentatif de questions qui suffisent amplement à démontrer les problèmes presque insurmontables qui sont inhérents à ce genre de recherche.

Résumé et conclusion

Modèles économiques du comportement

Le modèle économique du comportement prend pour acquis que la conduite criminelle (y compris le meurtre) est influencée par l'interaction de quatre variables: les buts de l'individu, les occasions licites et illicites d'action qui s'offrent à l'individu, les conséquences auxquelles s'attend l'individu en choisissant une ou plusieurs de ces possibilités d'action, et ses préférences individuelles influencées par l'hérédité ou la culture.

L'efficacité de diverses stratégies dissuasives (y compris la peine capitale) sera déterminée d'abord par leur effet respectif sur ces quatre variables fondamentales. Par exemple, la politique d'emploi influencera les occasions de travail licite; le maintien de la peine capitale influencera les conséquences auxquelles s'attend l'individu en commettant un meurtre. L'efficacité des diverses stratégies dépendra aussi de l'effet des variables qui les sous-tendent sur les taux de criminalité. Ainsi, un accroissement des possibilités d'emploi peut avoir un effet considérable sur les taux de criminalité, tandis qu'une extension de la peine capitale peut n'avoir qu'un effet négligeable. Les récentes études économiques sur la dissuasion tentent justement d'évaluer l'ampleur de ces effets.

⁵ Voir en particulier Block et Heineke (1975), Passell (1975), Passell et Taylor (1976), Forst (1976), et Bowers et Pierce (1975).

⁶ Cela ne signifie pas que les autres disciplines n'ont pas émis leur part de commentaires. Voir, par exemple, Greenberg (1975).

S'ils étaient concluants, les résultats de ces études auraient d'importantes répercussions sur la formation d'une politique de dissuasion au Canada.

La section sur les théories économiques du comportement nous permet de conclure que les travaux d'Ehrlich comportent de graves lacunes tant sur le plan de la théorie économique que sur celui des théories propres à d'autres disciplines. Ils présentent aussi des faiblesses quant à leur pertinence à la réalité et aux diverses stratégies envisageables. *En se basant uniquement sur la théorie du comportement, on ne pourrait tirer des travaux d'Ehrlich aucune conclusion pratique en ce qui a trait à l'effet dissuasif de la peine capitale.*

Ehrlich prétend que l'on peut utiliser son modèle de comportement criminel pour en tirer un argument théorique en faveur de l'effet dissuasif de la peine capitale; cette assertion n'est vraie que si l'on accepte les postulats très particuliers qu'il pose en ce qui concerne la façon dont les individus prennent une décision. Un modèle économique plus général et plus réaliste de prise de décision ne permettrait de tirer aucune conclusion évidente aux fins de la formulation de la politique de dissuasion.

Ehrlich énonce des postulats incompatibles relativement aux buts poursuivis par chaque individu et à ceux des organismes de justice pénale, qui sont pourtant constitués d'un certain nombre de ces mêmes individus.

Ehrlich suppose implicitement qu'aucune barrière institutionnelle n'empêche l'individu de s'engager dans quelque activité licite ou illicite que ce soit. De plus, il ne tient pas compte du fait qu'il peut fort bien exister des barrières institutionnelles qui nuisent à la coordination des stratégies de prévention et de dissuasion des divers organismes municipaux, provinciaux, fédéraux et privés qui s'intéressent à la prévention de la criminalité au pays. De toute évidence, ces deux positions ne sont pas réalistes.

Ehrlich a une vision à court terme des choses. Si une perspective à long terme était adoptée et si certaines présomptions tout à fait plausibles étaient admises, il serait fort possible que les politiques bâties sur l'analyse d'Ehrlich *augmentent* le taux de criminalité plutôt que de le réduire.

En limitant leur analyse aux effets de certaines stratégies, les études économiques détournent l'attention d'autres méthodes de dissuasion peut-être plus efficaces, telles que la politique de lutte contre le chômage, le recyclage, la réforme du droit, l'information juridique et la déjudiciarisation. Toutefois, Ehrlich lui-même prend soin de souligner que, selon son analyse, le taux de criminalité est tout aussi affecté par les taux de chômage que par les taux d'exécutions. Ladite étude ne tient aucunement compte de la longueur des condamnations infligées aux meurtriers. Le lecteur n'a aucun moyen de savoir si l'effet exercé par les exécutions sur le taux de meurtres ne pourrait être obtenu de façon plus efficace en imposant de plus longues peines d'emprisonnement.

La «conclusion» la plus connue d'Ehrlich est celle qui veut que «chaque exécution prévient sept ou huit meurtres». En réalité, Ehrlich estime que le nombre de meurtres évités se situe entre 0 et 24 et, ce qui est plus important, il indique qu'une analyse plus adéquate suggérerait que ce nombre pourrait être réduit de moitié. Ce qu'il entend par là manque à la fois de clarté et de pertinence, étant donné que des études ultérieures arrivent à des conclusions tout aussi convaincantes montrant que chaque exécution a pour effet *d'augmenter* (et non de diminuer) le nombre de meurtres.

Enfin, la façon dont Ehrlich aborde les effets des préférences et valeurs individuelles, innées ou acquises, est, pour le moins qu'on puisse dire, hasardeuse et simpliste. Il n'a pratiquement pas tenu compte de l'apport significatif d'autres disciplines, telles la sociologie et la psychologie, relativement au comportement criminel. Cette critique est d'autant plus justifiée que très peu de meurtres sont réellement prémédités. Au contraire, la plupart sont commis dans des moments de passion ou de peur excessives; certains diraient dans des moments d'aberration. Même si les responsables de ces meurtres étaient conscients des conséquences probables de leur comportement, ces conséquences n'auraient sans doute qu'une importance mineure comparativement aux facteurs psychologiques et sociologiques dont les études économiques ne tiennent pas compte.

En résumé, la théorie du comportement qui sert de base aux travaux d'Ehrlich comporte des lacunes évidentes. Des modifications dans ce domaine pourraient fort bien inverser les implications de son modèle en ce qui concerne l'effet dissuasif de la peine capitale. Si de

nouveaux travaux sont requis (leur fiabilité pourra toujours être mise en doute), ces modifications devraient être apportées, non par une seule mais par plusieurs disciplines qui pourraient avoir leur apport respectif dans la compréhension des multiples facettes de la question de l'effet dissuasif de la peine capitale.

Résultats empiriques des études économiques appuyant l'hypothèse de la dissuasion: résumé

Une section qui suit résume les principales conclusions des études économiques qui appuient la théorie selon laquelle le châtiment a un effet dissuasif sur le crime.

Prises au pied de la lettre (façon de faire très contestable), ces études impliquent que toute augmentation de la certitude d'être trouvé coupable est statistiquement liée à une diminution du taux de criminalité. En outre, il ressort des conclusions d'Ehrlich qu'une augmentation de la certitude d'être arrêté a sur le crime un effet distinct et plus marqué qu'une augmentation de la certitude d'être déclaré coupable une fois arrêté. Enfin, pour ce qui est du meurtre, les deux variables ont un effet plus important qu'une augmentation, dans une proportion équivalente, de la certitude d'être exécuté.

En ce qui concerne l'effet de l'augmentation de la longueur des condamnations sur la criminalité, ces mêmes études aboutissent à des résultats non concluants.

De plus, on constate que la hausse de la criminalité (y compris le meurtre) est constamment liée à une baisse des «gains» qu'offrent les possibilités d'action licites, mesurées d'après le taux d'emploi, le revenu moyen et la distribution des revenus.

Enfin, ces études ne testent pas de façon adéquate les effets des différences de valeurs sur les taux de criminalité. Toutefois, certaines variables, telles que le pourcentage de gens de couleur, celui des hommes qui se situent dans le groupe d'âge des 14 à 24 ans et la scolarisation moyenne, semblent être statistiquement significatives dans certaines équations d'Ehrlich.

Le présent document continue, en apportant de nouvelles preuves, que *les résultats dont il est fait état ci-dessus sont extrêmement suspects. Il faut en conclure qu'aucune politique criminelle ne peut en être tirée.*

Limites inhérentes aux données: résumé

La présente étude aborde plus loin la question de savoir si les données employées par Ehrlich et les autres peuvent être considérées comme satisfaisantes pour servir de base à une estimation de l'efficacité des méthodes de dissuasion en général et de la peine capitale en particulier. Bien que non-exhaustive, mais plutôt fondée sur des exemples, la discussion permet à tout chercheur expérimenté dans ce domaine d'être d'accord sur la conclusion générale.

À elles seules, les limites inhérentes aux données suffisent à détruire toute crédibilité des résultats d'Ehrlich.

Il n'existe tout simplement pas de données sur certaines des variables essentielles employées dans le modèle théorique que celui-ci entend tester. Par exemple, nous ne disposons d'aucune estimation valide des taux réels de criminalité.

En outre, nous n'avons aucune preuve que les variables dont se sert Ehrlich soient des substituts valables aux variables théoriques correctes. Ainsi les peines imposées dans les faits par les tribunaux n'ont peut-être pas de commune mesure avec celles qu'imaginent les délinquants en puissance.

La diversité et la variabilité dans le temps des méthodes employées par les différents organismes pour rapporter les délits rendent extrêmement douteuse toute analyse en comparaison des tendances juridictionnelles et temporelles de la criminalité. En particulier, les données sur les taux de meurtres, de criminalité, d'arrestation et de condamnation dont se sert Ehrlich comportent de graves inexactitudes.

Enfin, lorsque les taux de meurtres sont mesurés à l'aide de données puisées à une source plus sûre, les conclusions qui découlent de l'analyse d'Ehrlich sont inversées: un nombre d'exécutions plus élevé est associé à des taux de meurtres plus élevés, et non plus bas.

En résumé, les données dont les économistes et d'autres chercheurs se sont servis pour vérifier l'hypothèse de la dissuasion présentent d'importantes lacunes.

Compte tenu des problèmes décrits à la section sur les théories économiques du comportement, tout effort d'affinement apporté par les

études économiques sur la dissuasion, tant au point de vue de la statistique que de la théorie du comportement, semble vain vu la piètre qualité des données.

Ces tentatives de construire des modèles ont permis d'identifier les besoins en matière de données. Il s'agit maintenant de mettre à profit cette constatation pour développer des systèmes plus fiables de collecte de conservation et d'extraction des données judiciaires. Une fois ces systèmes en place (et à cette condition), nous serons en mesure d'obtenir des estimations plus dignes de confiance relativement à l'effet des programmes de dissuasion.

Limites d'ordre statistique: résumé

Les méthodes statistiques qu'Ehrlich et d'autres économistes ont appliquées à l'étude de la dissuasion sont considérablement plus affinées et appropriées que celles employées précédemment. Toutefois, d'autres économistes, tout aussi experts dans l'utilisation de telles techniques ont amené une plus grande conscience des problèmes qui peuvent surgir dans l'application des diverses méthodes statistiques, y compris celles d'Ehrlich. Plus précisément, ces derniers ont soumis les travaux d'Ehrlich à une analyse fouillée afin d'établir s'ils satisfaisaient aux normes généralement admises en matière de recherche statistique.

Les résultats de cette analyse démontrent clairement que les travaux d'Ehrlich sont entachés de lacunes d'ordre statistique d'une ampleur telle que l'on ne peut s'y référer pour formuler une politique dans le domaine de la dissuasion.

Les méthodes d'Ehrlich semblent en fait mieux convenir à l'analyse simultanée de nombreuses relations qui influencent les phénomènes du crime et de la dissuasion. Néanmoins, Ehrlich, dans son analyse, ne tient aucun compte de relations qui pourraient peut-être inverser ses conclusions. Par exemple, si l'on rendait des peines «trop sévères» et que, pour cette raison, les jurys avaient tendance, comme cela s'est vu dans le passé, à prononcer moins de verdicts de culpabilité, alors l'augmentation du recours aux exécutions pourrait provoquer une hausse, et non une baisse, du taux de meurtres. Du fait qu'ils ne tiennent pas compte de telles relations, les résultats statistiques auxquels aboutit Ehrlich ne peuvent servir d'argument sérieux en faveur d'un lien de «causalité» entre les exécutions et les meurtres.

On a aussi fait remarquer que plusieurs des variables d'Ehrlich sont en réalité des probabilités: probabilités d'arrestation, de condamnation, d'exécution, etc. Or, des probabilités ne peuvent prendre une valeur inférieure à zéro ou supérieure à un. Pourtant, les méthodes statistiques employées par Ehrlich ne peuvent fournir des résultats dignes de confiance que si elles sont appliquées à des variables pour lesquelles la gamme de valeurs possibles *n'est pas* étroitement circonscrite.

De plus, les résultats d'Ehrlich sont particulièrement influencés par la période de temps qu'il a choisi d'analyser. Diverses tentatives ont été faites en vue de recouper ses résultats avec des données portant sur d'autres périodes. Toutes ont abouti à des conclusions qui ne confirment pas sa thèse. Bon nombre d'entre elles peuvent tout aussi bien être invoquées à l'appui de la thèse voulant que les exécutions *augmentent* le taux de meurtres.

Des chercheurs sont arrivés à des résultats similaires lorsqu'ils ont testé la formule mathématique dont Ehrlich s'est servi pour exprimer la relation entre les meurtres et les exécutions. Des formules différentes, mais tout aussi variables, conduisent à une impasse ou à des conclusions contraires.

Il est aussi possible que plusieurs variables relatives à la dissuasion employées par Ehrlich aient en fait «capté» les effets, non pas des programmes de dissuasion, mais plutôt des facteurs culturels et démographiques qui ont été complètement laissés de côté dans son analyse.

Enfin, Ehrlich énonce un postulat algébrique très discutable lorsqu'il déduit les implications de ses constatations. Si son postulat est remplacé par un autre tout aussi plausible, ses résultats sont inversés. Sa propre analyse, sans aucune des modifications suggérées dans le présent document, mène à la conclusion que chaque exécution est liée à une *augmentation* de quatorze meurtres.

En résumé, les travaux d'Ehrlich ne satisfont pas aux normes de recherche statistiques généralement admises.

Conclusions générales: résumé

Les sections suivantes démontrent de façon détaillée que les travaux d'Ehrlich et d'autres chercheurs *ne satisfont pas* aux normes généralement admises dans les domaines suivants:

- théorie du comportement;
- exactitude des données; et
- méthodes statistiques.

En outre, ces limitations ne sont pas uniquement imputables à un manque d'effort ou de compétence technique de la part des économistes et des autres experts qui ont tenté d'estimer les effets de la peine capitale. *Les problèmes auxquels on fait face à l'heure actuelle, dans tous les domaines, et spécialement en ce qui a trait aux données, sont insurmontables et font qu'il est impossible pour le moment d'obtenir des résultats dignes de confiance.*

“L'ÉCONOMIQUE DE LA CRIMINALITÉ”: UN CADRE CONCEPTUEL

Le but de cette section est de fournir un cadre théorique permettant de comprendre les différentes manières dont les économistes abordent (ou pourraient aborder) l'étude de la criminalité. Ce faisant, nous pouvons déterminer les différentes façons dont la science économique pourrait contribuer à l'étude du problème spécifique de la dissuasion. Ce cadre servira aussi, dans les sections qui suivent, à cerner les domaines où les études économiques actuelles sur la dissuasion pourraient être améliorées.

En général, «l'économie de la criminalité» s'intéresse à l'allocation des ressources limitées de la société de façon à satisfaire les nombreuses demandes de cette dernière en matière de sécurité et d'ordre publics.

Cela nous amène à poser deux questions différentes, mais connexes: «Comment les ressources de la société sont-elles actuellement utilisées pour assurer la sécurité et l'ordre publics?», et «Comment ces mêmes ressources *pourraient* être mieux utilisées à cette fin?»

On peut montrer la manière dont les deux questions sont reliées en examinant les différentes étapes de la prise des décisions individuelles ou gouvernementales concernant le crime ou la réaction à celui-ci. Ces étapes sont les suivantes:

- définition des buts;

- détermination des objectifs et des critères de succès;
- prévision des effets des divers programmes et politiques possibles;
- évaluation des solutions;
- sélection et application des solutions choisies;
- contrôle du degré de réussite.

La première étape consiste à déterminer ce que la société cherche à réaliser, c'est-à-dire ses buts. En tant que citoyens, les économistes ont été récemment plus loquaces dans la désignation de ce que devraient être les buts sociaux en matière d'ordre et de sécurité. Cependant, la science économique ne fournit qu'une aide minime dans la détermination des buts de la société si ce n'est que tout objectif ou but devrait être atteint de la manière la plus efficace possible⁷.

De plus, pour être à même de savoir, subséquentement, si par nos efforts, nous avons réussi à atteindre ces buts, ceux-ci doivent être précisés de façon mesurables. Les ouvrages qui traitent de «l'économie du bien-être»⁸ contiennent un nombre considérable de travaux théoriques rigoureux visant à mettre au point des indicateurs du bien-être de la société et, qui plus est, à élaborer des tests vérifiant si les variations desdits indicateurs peuvent permettre de conclure sans équivoque que le bien-être de la société a augmenté ou diminué. Malgré l'impact significatif que les résultats de tels travaux pourraient avoir, ils sont, malheureusement, demeurés jusqu'ici relativement peu connus ou peu utilisés dans le domaine de la justice pénale. Cet état de choses pourrait être corrigé sous peu, les gouvernements du Canada et d'autres pays ayant récemment reconnu la nécessité d'établir des normes et des buts en matière de justice pénale.⁹

Les buts prioritaires étant fixés, l'étape suivante consiste à élaborer des plans d'action, c'est-à-dire des programmes, en vue de leur réalisation. Tant pour les Canadiens, en tant qu'individus, que pour les

⁷ Pour une discussion des valeurs et buts inclus dans les modèles économiques, voir: W. S. Vichry, «An Exchange of Questions between Economic and Philosophy», in *The Goals of Economic Life*, A. D. Ward (ed.), Harper, 1953.

⁸ Voir, par exemple, les documents dans E. S. Phelps, *Economic Justice*, Penguin, 1973.

⁹ Voir, par exemple, les nombreux rapports de la National (U.S.) Advisory Commission on Criminal Justice Standards and Goals, que l'on peut se procurer au U.S. Government Printing Office, à Washington.

gouvernements fédéraux et provinciaux, la gamme des stratégies pourrait inclure: de meilleures serrures pour les résidences, une surveillance policière accrue, l'octroi de ressources additionnelles aux tribunaux pour s'occuper des accusés, de meilleurs programmes d'éducation dans les prisons et les écoles, de meilleures possibilités d'emplois licites, des compensations aux victimes d'actes criminels, la réforme du droit, des peines d'emprisonnement plus longues, la peine capitale, etc. Toutefois, étant donné qu'aucun gouvernement ne dispose de ressources suffisantes pour mettre à exécution des programmes complets dans tous ces domaines, un choix s'impose.

L'analyse économique du bien-être (et le bon sens) suggère de répartir les ressources disponibles entre différents moyens d'action de telle sorte que le dernier dollar dépensé pour chacun d'eux produise le même «bénéfice marginal». (Autrement, ce dollar ne procurerait pas un plus grand bénéfice à la société s'il était investi dans un autre moyen d'action.) Ce point est important lorsqu'il s'agit de dissuasion. La question à poser n'est pas: «Ce programme a-t-il un effet dissuasif sur le crime?», mais plutôt: «Ce programme spécifique a-t-il, sur le crime, un meilleur effet dissuasif que d'autres dont le coût serait le même?». Au moment où, dans le monde entier, les ressources se raréfient, cette distinction est cruciale. Nous verrons plus loin qu'elle a été laissée de côté par la plupart de ceux qui ont tiré, des études économiques sur la dissuasion, des conclusions relatives à la politique à suivre en la matière.

Pour être en mesure de choisir un programme plutôt qu'un autre, il faut être à même de prévoir les effets de chacun et d'en évaluer les coûts et les avantages.

L'analyse coûts-bénéfices, qui fait partie de la théorie économique du bien-être, traite de cette dernière question et est relativement bien connue dans le domaine de la justice pénale. C'est à la première question que s'attaquent directement les plus récentes études économiques sur la dissuasion, c'est-à-dire à la relation entre différents programmes de prévention et leurs effets (en particulier sur les taux de criminalité); ou encore à la question de savoir «ce qui est» (ou ce qui sera), plutôt que «ce qui devrait être».

Pour mener à bien cette tâche, il est nécessaire de comprendre l'influence de certains facteurs sur le comportement des personnes impliquées dans le système de justice pénale (autant les responsables de

la justice pénale que les criminels en puissance). Tout comportement humain étant extrêmement complexe, les études économiques sur la dissuasion tentent de parvenir à cette compréhension par les moyens suivants:

- en se servant de théories du comportement humain pour élaborer un modèle qui tienne compte des relations existant théoriquement entre les principaux facteurs qui influent sur le comportement et le comportement lui-même;
- en se servant ensuite de méthodes statistiques et de données sur le comportement observé dans le passé pour obtenir des estimations chiffrées de l'ampleur et du sens de ces mêmes relations;
- puis en validant statistiquement le modèle construit empiriquement, et ce, en vérifiant, s'il est applicable à des comportements semblables.

Une fois que l'on a mis au point des modèles qui décrivent le comportement passé en fonction de la variation de certains facteurs (la description, par exemple, des effets de l'abolition de la peine capitale sur les taux de meurtres), on peut ensuite se servir de ces mêmes modèles pour prévoir les effets de différents programmes et politiques futurs. Les effets de ces derniers sur les facteurs sous-jacents au modèle sont alors spécifiés. Le modèle est enfin utilisé pour prédire le comportement qui en résulterait.¹⁰

En résumé, pour choisir les politiques et programmes qui permettront de réaliser le type de société souhaité, les «décisionnaires» doivent être en mesure de prévoir les effets des divers choix qui s'offrent à eux. Or, pour faire des prévisions valables, ils doivent bien comprendre l'état actuel des choses. C'est là-dessus que la majeure partie de la documentation économique sur la dissuasion s'est concentrée pour élaborer des prévisions. A cet effet, trois outils sont nécessaires:

- des théories du comportement humain;
- des méthodes statistiques; et
- des données décrivant le comportement passé.

¹⁰ Cette méthode de prévision suppose évidemment que ces facteurs fondamentaux auront dans l'avenir la même influence sur le comportement que celle qu'ils ont eue dans le passé.

En examinant si les écrits économiques sur la dissuasion ont utilisé comme il se doit ces trois instruments ainsi que les autres branches de la science économique dont il a été fait mention ci-haut, nous devrions être à même d'évaluer la validité des conclusions qu'ils énoncent. A moins que les conclusions selon lesquelles «le châtement a ou n'a pas d'effet dissuasif sur le crime» ne soient fondées sur un emploi valable des instruments appropriés, celles-ci *ne devraient pas* servir de base à la formulation, par des individus ou par le gouvernement, de position sur la dissuasion au Canada.

THÉORIES ÉCONOMIQUES DU COMPORTEMENT

Si l'on veut comprendre quel sera l'effet d'une nouvelle stratégie dissuasive sur le crime, il faut savoir comment les criminels éventuels et le personnel de la justice pénale réagiront à cette stratégie. Chaque science sociale possède un certain nombre de théories sur le comportement humain. Dans le présent document, nous nous attacherons seulement à décrire la théorie du comportement la plus souvent utilisée par les économistes.

La plupart de ceux-ci perçoivent l'homme comme agissant rationnellement. La personne rationnelle est celle qui, face aux possibilités d'action licites et illicites, évalue les «coûts» et les «bénéfices» découlant de chaque alternative et consacre ses ressources (temps et argent) à entreprendre les activités les plus susceptibles de lui faire atteindre ses buts.

Ainsi, en vertu d'un modèle économique du comportement, le choix par l'individu d'un comportement licite ou illicite est déterminé par la perception qu'il se fait:

1. de ses objectifs personnels
2. des possibilités d'action qui lui sont offertes
3. des ressources dont il dispose

4. des effets à la fois négatifs et positifs qui se feraient sentir dans sa vie par suite du choix de tel cours d'action licite ou illicite et
5. de l'importance qu'il attache à chacun de ces effets.

L'inclination d'une personne à commettre un crime peut donc être modifiée si l'on réussit à changer sa perception de l'un ou de l'autre de ces éléments.

L'angle sous lequel les études économiques sur la dissuasion ont traité chacun des éléments sera maintenant abordé.

Buts

Si le seul but de chaque personne dans la vie était de se conformer aux lois, alors le taux de criminalité baisserait. En réalité, les individus divergent d'opinion relativement à ce qu'ils attendent de la vie et chacun ne poursuit pas un seul but mais plusieurs. Il est, de plus, souvent difficile d'élaborer des mesures précises pour déterminer si une personne peut davantage réaliser ses objectifs si elle est placée dans des circonstances données plutôt que dans d'autres.

Les économistes trouvent généralement une solution à ces problèmes en supposant explicitement ou implicitement que le patrimoine qu'un individu peut s'attendre d'accumuler en vertu d'un certain ordre des choses est un indice utile pour déterminer dans quelle mesure il a atteint ses buts. Ehrlich et la plupart des économistes qui se sont penchés sur le phénomène du crime présument donc que, si l'on connaît l'état actuel du patrimoine d'une personne et si l'on peut prévoir les «gains» et les «pertes» qui résulteront du fait qu'elle adopte telle façon d'agir, on peut alors déterminer, à peu de choses près, le degré de «satisfaction ou d'utilité» qu'elle retirera en choisissant de recourir à des moyens licites ou illicites.

La première conséquence de cette perspective, c'est que la détermination par une personne du temps et des ressources qu'il convient de consacrer à une activité licite ou illicite dépend seulement (d'après les modèles d'Ehrlich) de la plus ou moins grande capacité de cette activité à augmenter son patrimoine. Ces divers types d'activité sont traités comme ayant la même valeur. Les activités licites ne sont pas privilégiées pour des raisons morales, philosophiques ou religieuses. Ce postu-

lat permet à Ehrlich d'affirmer que son modèle théorique implique entre autres, qu'une plus grande sévérité dans les peines infligées aux personnes reconnues coupables de crimes (ou une augmentation des «gains» provenant d'activités licites) incitera *en théorie* les gens à consacrer sensiblement moins de temps à des activités illicites.

Toutefois, si on formule des postulats plus rationnels sur ce qui peut influencer une personne dans la poursuite de ses buts, aucune conclusion aussi nette ne peut être tirée du modèle théorique. L'une des modifications du modèle serait de supposer qu'une augmentation de la somme de travail nécessaire pour accomplir une activité quelconque en diminue «l'utilité». Ainsi perçues les activités illicites sont relativement plus ennuyeuses ou avilissantes que les activités licites.¹¹

En fait, on peut, sur la base de modifications similaires, en arriver à la conclusion suivante concernant les implications qu'Ehrlich dit pouvoir tirer de son modèle théorique, conclusion plutôt vague mais par ailleurs très crédible:

«Des modifications à l'un ou l'autre des facteurs suivants: (i) le patrimoine, (ii) le profit retiré de l'activité illégale, (iii) l'application de la loi, (iv) la sanction et (v) la certitude d'être puni n'ont, et ce, de façon très significative, aucune implication qualitative (c.-à-d. aucune implication en ce qui a trait à leur effet sur l'inclination à commettre un crime) compte tenu des limites classiques dans lesquelles le choix de l'individu peut s'exercer.» (Block et Heineke, 1975: 323) (les ajouts entre parenthèses sont de nous.)

Disons pour conclure qu'on ne peut se fonder seulement sur la théorie économique pour juger si l'un des facteurs susmentionnés a ou devrait avoir un effet dissuasif. Il faut estimer, à partir des données dont on dispose, les paramètres du modèle théorique si l'on veut être en mesure de tirer des conclusions relativement à la politique à suivre.

Le fait de ne pas tenir compte des effets négatifs du choix de moyens d'action illicites sur la réalisation des objectifs a une autre implication importante pour les «décisionnaires». Parce que l'étude d'Ehrlich ne tient pas compte de ce dernier facteur, l'attention des «décisionnaires» est attirée sur les effets dissuasifs d'autres facteurs qu'il

¹¹ Block et Heineke (1975) et Ross (1975) ont soutenu le même point.

serait peut-être possible d'influencer en concevant de nouveaux programmes et politiques, mais à la condition d'y mettre plus d'argent. C'est ainsi que les recherches d'Ehrlich incitent à ignorer des programmes destinés à mieux faire comprendre les lois, le respect qu'il convient d'avoir envers les droits d'autrui et les effets dommageables du comportement criminel, etc. Nous disposons de peu de données sur l'utilité de ces derniers programmes. Néanmoins, comme il existe, à tout le moins chez beaucoup de citoyens, un sentiment général voulant que ces programmes puissent encore remplir un rôle, une telle diversion de l'attention à ce moment-ci est prématurée et fort probablement coûteuse.

Notre dernière remarque porte sur la façon dont les buts sont formulés dans les modèles du type de celui d'Ehrlich. Comme nous le verrons un peu plus loin, les modèles économiques affirment que le nombre de crimes commis est déterminé par une série de facteurs influant, d'une part, sur le comportement des criminels éventuels (soit n'importe qui) et, d'autre part, sur celui des divers groupes qui cherchent à réprimer le crime. Quand Ehrlich considère les chances que chaque personne a de devenir criminel, il considère chacune comme étant totalement égoïste, c'est-à-dire comme étant préoccupée de son seul bien-être. Quand il traite des buts de la collectivité et plus particulièrement des buts des organismes de la justice criminelle, il suppose l'existence de buts tout à fait différents.

Ces gens travaillent tous, dans son esprit, en vue de la concrétisation d'un même but altruiste—«la minimisation du tort social causé par le crime». Le lecteur ne peut qu'être sceptique devant de telles affirmations en vertu desquelles on cherche à le convaincre qu'un groupe vise un même but qui entre directement en conflit avec les objectifs individuels de ceux qui le composent.

On serait plus porté à ajouter foi à une étude qui reconnaîtrait que les organismes relevant de la justice pénale se composent d'individus qui ont des buts particuliers, qui ne peuvent tous être ramenés au simple but suivant: «réduire au minimum le tort social dû au crime». On devrait au moins se pencher sur les ouvrages juridiques ou de criminologie qui étudient les objectifs et les rôles différents, et même dans une certaine mesure contradictoires, que jouent ou doivent jouer les composantes du système traditionnel de justice pénale, qu'il s'agisse des corps policiers, des tribunaux ou des organismes correctionnels.

Possibilités d'action

Ehrlich présume au départ que toute activité légitime ou illégitime est accessible à n'importe quel individu. Aucun obstacle, institutionnel ou autre, ne peut empêcher quelqu'un d'exercer une profession quelconque. Vu le caractère global du modèle, cette présomption simplificatrice pourrait ne pas avoir un effet déterminant sur les implications du modèle quant aux politiques à court terme. Par contre, si l'on se base sur des présomptions plus plausibles mais contraires, il est possible que ces implications soient considérablement changées en ce qui regarde les politiques à long terme.

Supposons par exemple qu'une plus forte probabilité d'être trouvé coupable et condamné à des peines plus lourdes ait *effectivement* un effet dissuasif sur les autres, on peut aussi raisonnablement supposer que, plus un délinquant demeurera longtemps en prison, moins il sera capable de se réadapter au monde extérieur au moment de sa libération, et que plus il risquera que son casier judiciaire l'empêche d'obtenir un emploi légitime et que ses antécédents criminels et les contacts établis en prison l'aident à se lancer dans une activité illicite. En d'autres termes, si, avant d'être condamné, l'activité criminelle était un choix rationnel de l'individu, elle le sera encore davantage après la libération.

Si la probabilité d'être trouvé coupable s'accroît, alors, à court terme, le nombre de gens incarcérés augmentera et le taux de criminalité fléchira. À long terme, cependant, tous ces gens seront relâchés et jugeront encore plus irrationnelle la décision de choisir un moyen licite de gagner leur vie, ce qui fera augmenter de façon significative le taux de criminalité. Il est donc possible que finalement ce taux soit plus élevé que si on n'avait pas prolongé les peines d'emprisonnement.

Ainsi, si l'on introduit une présomption différente dans le modèle d'Ehrlich, il est probable que les implications de son analyse sur la politique seraient inversées. Il est donc nécessaire d'effectuer d'autres recherches sur la façon dont certains facteurs peuvent influencer sur les modes de comportement des délinquants potentiels comparativement à leur influence, à la longue, sur les récidivistes éventuels¹².

¹² Pour de plus amples commentaires à ce sujet, voir Avio.

Cette étude pourrait, entre autres, se pencher sur les nombreux travaux criminologiques¹³ déterminant l'influence de la stigmatisation du criminel sur les possibilités d'emplois des individus ainsi étiquetés. C'est ainsi que les personnes qui ont un casier judiciaire ont de la difficulté à obtenir une caution, à occuper une charge publique ou un emploi de fonctionnaire, bref, à obtenir et à garder un emploi licite.

En général, on devrait veiller à élaborer des modèles plus détaillés qui considéreraient explicitement les effets, sur le nombre de crimes, des modifications dans les barrières institutionnelles qui restreignent la mobilité occupationnelle licite ou illicite. En négligeant de tenir compte de ces facteurs dans leurs modèles, les économistes¹⁴ détournent notre attention des solutions de rechange, peut-être tout aussi valables, en matière de politique de dissuasion.

Un problème analogue se pose quand Ehrlich néglige de considérer les obstacles institutionnels qui nuisent à la coordination des politiques et programmes de dissuasion mis en œuvre par l'appareil judiciaire. Au moment de présenter les résultats de ses recherches (qui indiquent que si plus de meurtriers étaient exécutés, les meurtres diminueraient), Ehrlich lui-même prend bien soin de signaler que:

«Ce rapport réel entre les exécutions et les meurtres dépend en partie de l'aptitude des organismes chargés de faire respecter la loi (la police, les tribunaux et les services correctionnels y compris) à contrôler *simultanément les valeurs de tous les paramètres* qui caractérisent l'action d'appliquer la loi.» (Ehrlich, 1975: 415) (l'italique et les commentaires entre parenthèses sont de nous.)

Toutefois, étant donné que notre système de justice pénale se compose d'un grand nombre d'institutions, chacune ayant un mandat et des buts différents et plusieurs relevant de ministères distincts, et que les pouvoirs se partagent entre les gouvernements fédéral ou provinciaux et les administrations municipales, il est peu probable que tous ces

¹³ Pour un exposé des divers points de vue concernant la théorie de la stigmatisation, voir Goode (1975) et Welford (1975).

¹⁴ La plupart des «économistes du crime» les plus connus ont été fortement influencés par l'école de pensée économique dite «de Chicago». Cette école est traditionnellement portée à mettre davantage l'accent sur le principe voulant que le système du marché libre soit le meilleur mécanisme de distribution des richesses dans la société. Ce principe fait qu'ils omettent souvent de tenir compte, dans leurs études théoriques ou empiriques, du facteur représenté par les barrières institutionnelles (soit les monopoles, les cartels, les groupes de pression, les syndicats très puissants, la lutte des classes, etc.).

organismes puissent se concerter afin de «contrôler simultanément les valeurs de tous les paramètres» (tels que la fréquence des arrestations et des condamnations, le taux d'affaires classées, la durée des peines d'emprisonnement, le taux d'emploi, le revenu, etc.). Même si l'étude théorique et empirique d'Ehrlich était valide (et nous commençons déjà à soupçonner qu'elle présente de nombreuses failles), il serait improbable que les exécutions puissent être amenées à avoir sur les meurtres l'effet décrit par Ehrlich.

La validité et l'utilité des résultats d'Ehrlich se trouvent grandement diminuées du fait qu'il n'est pas tenu compte des institutions sociales existantes. Ainsi, ses modèles peuvent nous amener à concevoir des politiques que ces institutions seront dans l'impossibilité d'appliquer. Il est tout à fait possible que les solutions de rechange envisageables soient très différentes de celles qu'on peut tirer du modèle d'Ehrlich, modèle pour qui les obstacles institutionnels n'existent pas.

Le dernier point que nous aimerions aborder dans la présente section concerne aussi les diverses options qui s'offrent à ceux qui sont chargés de concevoir des politiques destinées à la dissuasion ou à la prévention du crime.

On a, pour diverses raisons, accordé plus de publicité aux «conclusions» des dernières études économiques qui mettent en lumière les conséquences de la modification des facteurs influant sur la perception individuelle des effets négatifs ou des «coûts» inhérents à la perpétration d'un crime. On entendra beaucoup plus parler des effets qu'a, sur les taux de criminalité, le fait d'augmenter la probabilité d'être trouvé coupable et/ou la sévérité de la peine. Même si ces résultats étaient valides, la question qu'il importe de se poser du point de vue de la politique criminelle est la suivante: «Est-il plus profitable à la société d'utiliser ses ressources pour corriger d'autres facteurs affectant le comportement?»

D'un point de vue économique, il n'y a, par exemple, aucune raison théorique pour laquelle une augmentation des «bénéfices» d'une activité légitime n'aurait pas, sur le crime, un effet plus grand qu'une augmentation des «coûts» inhérents au comportement criminel.

On trouvera à la section qui suit des estimations, établies par les études économiques, concernant les effets, sur la criminalité, d'un

accroissement des avantages attachés aux activités licites au moyen de mesures visant, par exemple, à réduire le taux de chômage, à accroître les salaires et revenus, etc. Nous verrons également que la meilleure stratégie dissuasive comporterait aussi des politiques en vue d'accroître les profits auxquels on peut s'attendre grâce à des activités licites.

Effets prévisibles

Après avoir clairement défini ses objectifs et cerné les possibilités d'actions licites et illicites qui lui sont offertes, l'homme rationnel est censé ensuite prévoir les effets négatifs et positifs sur son patrimoine du choix de telle possibilité d'action ou de tel ensemble de possibilités d'action.

Les possibilités d'action illicite sont susceptibles d'avoir des effets sur l'augmentation et/ou la diminution du patrimoine futur. L'augmentation prévue du patrimoine devrait varier directement en fonction du nombre de biens ou de services réellement obtenus et/ou des effets psychiques. La diminution prévue du patrimoine sera associée à la possibilité d'être accusé, arrêté et condamné.

Vu que les données qui permettraient de mesurer directement l'un ou l'autre des effets réels ou psychiques de chaque possibilité d'action illicite sont inexistantes ou inadéquates, Ehrlich et d'autres chercheurs supposent simplement que ces effets varient directement en fonction du laps de temps passé à planifier et à réaliser ladite action. Dans l'état actuel de nos connaissances, cette hypothèse peut être tout aussi valable qu'une autre.

Les modèles économiques empiriques de la dissuasion générale n'établissent pas de distinction nette entre les diminutions (probablement très différentes) dans le patrimoine associées au fait d'être accusé, arrêté ou condamné. Dans tous ces modèles, on suppose implicitement que l'ampleur des deux premiers effets négatifs variera directement en fonction du troisième. Ces modèles sont donc peu utiles (aux «décisionnaires») à ceux qui élaborent les politiques et qui sont intéressés à déterminer l'efficacité relative des programmes de dissuasion ou de déjudiciarisation dont le but est respectivement d'alourdir ou d'alléger les «coûts» pour le délinquant aux différentes étapes de la procédure judiciaire. L'attention des spécialistes est donc de nouveau détournée de politiques de dissuasion possiblement tout aussi valables.

Dans les modèles construits afin d'étudier le rôle dissuasif général de diverses mesures et qu'on retrouve dans son rapport de 1973, Ehrlich suppose que les effets négatifs d'une déclaration de culpabilité varient directement en fonction de la durée moyenne des peines d'emprisonnement infligées aux personnes trouvées coupables du type de délit envisagé. D'autres genres de peines telles que les amendes sont étudiés dans le cadre de sa discussion théorique. Cependant, dans son modèle empirique, Ehrlich présume que la «sévérité» des peines autres que l'emprisonnement varie directement en fonction des sentences d'incarcération infligées pour des délits semblables. L'effet des peines non privatives de liberté ne peut donc pas être évalué à partir du modèle empirique. Vu l'état très limité de nos connaissances sur la façon dont le délinquant perçoit l'effet que peut avoir sur son patrimoine une longue peine d'emprisonnement, il est difficile de mettre en doute les hypothèses formulées par Ehrlich à ce sujet. Il y a quand même lieu de souligner que le fait qu'il ait choisi ces variables pour construire son modèle empirique incite à nouveau les «décisionnaires» à ne pas accorder d'intérêt à l'étude de l'efficacité relative des diverses politiques de dissuasion qui prônent le recours aux amendes, à la probation ou à la condamnation avec sursis plutôt qu'à l'emprisonnement.

Dans son rapport publié en 1975 et qui portait cette fois sur l'efficacité de la peine de mort en matière de dissuasion, Ehrlich aborde, sous un autre angle, l'analyse des peines. Dans le modèle qu'il nous présente, et en vertu duquel il conclut que chaque exécution peut empêcher jusqu'à 24 meurtres d'être commis, l'effet négatif de la peine est mesuré au moyen de deux variables, soit la probabilité d'être trouvé coupable suite à une arrestation pour meurtre et la probabilité d'exécution suite à un tel verdict. Le modèle ne contient aucune mesure relative à la durée de l'emprisonnement dans le cas où le meurtrier n'est pas exécuté.

Comme nous l'avons précédemment souligné, quand Ehrlich inclut dans un deuxième modèle la durée de la peine d'emprisonnement pour meurtre comme autre mesure, l'utilité des exécutions en matière de dissuasion diminue alors de plus de 50% (Ehrlich, 1975: 413).

Les implications de ce deuxième modèle sont les plus pertinentes du point de vue théorique. De plus, si l'on considère que des sentences d'emprisonnement plus longues sont une solution de rechange valable à

la peine de mort, le deuxième modèle est aussi plus utile du point de vue de l'élaboration des politiques.

Un autre commentaire concernant les effets négatifs et positifs attendus est ici de mise. Il importe de considérer non seulement l'ampleur de ces effets mais aussi la probabilité de leur impact réel sur l'individu. Ainsi, celui qui envisage de commettre un vol évaluera les effets de ce geste en fonction, entre autres, de la longueur des peines d'emprisonnement infligées aux personnes reconnues coupables de vol. Pour en arriver à prévoir l'effet «escompté», le voleur éventuel devra évaluer la longueur de cette peine en tenant compte de la probabilité de son arrestation. Plus un délinquant craindra d'être arrêté et trouvé coupable, plus il prendra en considération la peine qui risque de lui être infligée. S'il estime, en revanche, que cette probabilité est nulle, la longueur de la peine prévue n'est pas alors susceptible de l'inquiéter.

Les études économiques sur la dissuasion s'attachent à évaluer tant l'intensité théorique des effets d'une conduite licite ou illicite que la probabilité de matérialisation de ces effets. Ces études seront donc beaucoup plus utiles aux «décisionnaires» qui cherchent des réponses à des questions du type de celle-ci: «Est-il plus utile, pour un meilleur effet dissuasif, d'affecter les ressources dont on dispose à des programmes policiers de dépistage et d'arrestation des criminels qu'à la construction d'un plus grand nombre d'établissements, en vue de permettre l'imposition de plus longues peines de prison?»

D'une portée plus générale, le modèle construit par Ehrlich en 1973 ne fait pas de distinction entre les divers effets causés par l'augmentation des probabilités d'arrestation, de condamnation et (dans le cas d'homicide) d'exécution. Tous ces effets sont compris dans une variable qui sert à mesurer la probabilité d'emprisonnement. Dans le dernier rapport, publié en 1975, Ehrlich étudie en détail et séparément chacune de ces probabilités afin d'évaluer l'efficacité relative des politiques destinées à les augmenter ou à les diminuer.

Valeurs

Les derniers facteurs qui ont une influence sur le crime sont, d'après la théorie économique, les valeurs individuelles.

Un modèle économique de comportement peut, en théorie, s'appliquer aussi bien à tous les hommes qu'à toutes les femmes. Il arrive cependant qu'en raison de caractères héréditaires et d'expériences culturelles différentes, des personnes n'accordent pas la même valeur à certains biens ou activités. Ainsi, parce qu'elles n'ont pas les mêmes échelles de valeurs, deux personnes qui ont les mêmes buts peuvent faire un choix très différent lorsqu'elles sont placées dans des situations qui, pour un tiers, semblent identiques. Des personnes, qui ont été formées dans des cultures et des régimes politiques différents, n'accordent pas la même valeur au malaise éprouvé face à l'idée de tuer quelqu'un pour atteindre un but qui semble pourtant similaire.

Certes, la plupart des économistes reconnaissent la grande importance que jouent les valeurs individuelles dans la prise de décision. Le problème qui se pose à l'économiste, c'est que sa discipline lui donne très peu d'indications sur la façon dont ces valeurs se forment ou, détail encore plus important, sur ce qui fait que les gens ont entre eux des valeurs différentes. Tout ce que les sociologues et psychologues ont pu découvrir à ce sujet n'a pu encore franchir les barrières institutionnelles qui séparent ces disciplines de l'économie.

Les ouvrages économiques portant sur le crime ne font pas exception à la règle. Leurs auteurs reconnaissent généralement que l'échelle des valeurs individuelles influe sur le choix d'un comportement licite ou illicite, et la plupart des modèles économiques qu'ils construisent comprennent certaines variables socio-économiques et démographiques qui sont censées influencer sur ces valeurs individuelles. Toutefois, les facteurs qu'on trouve dans ces modèles ont été placés là un peu au hasard, d'une manière qui trahit l'intelligence élémentaire du phénomène qu'ont ces économistes. Le problème ne se présenterait pas si seulement une petite proportion des variations qu'on note dans le comportement humain était due à l'existence de ces différences dans les valeurs, ce qui est sans doute loin d'être le cas.

Le problème se complique du fait qu'il existe des preuves empiriques abondantes montrant que l'introduction, dans les modèles économiques, des facteurs influant sur les valeurs, modifie significativement les effets des autres variables économiques sur le comportement.¹⁵ On

¹⁵ Voir, par exemple, le débat entre Fleischer (1963, 1966, 1969 et 1970) et Weicher (1970) au sujet des effets qu'ont les sanctions sur la délinquance juvénile.

trouvera dans une section suivante sur les limites d'ordre statistique un exemple d'une telle distorsion des résultats dans les recherches menées par Ehrlich.

C'est dans ce domaine, plus que dans tout autre peut-être, qu'une connaissance des ouvrages sociologiques, psychologiques et criminologiques sera utile aux économistes qui ont à se pencher sur le phénomène du crime. Si ces derniers continuent à faire des recherches dans ce domaine d'élaboration de politiques publiques affectant directement le bien-être de la société, ils devront sortir de leur isolement et reconnaître la contribution possible d'autres disciplines.

(Le contraire est, bien sûr, tout aussi vrai—les sociologues, psychologues et criminologues pourraient beaucoup apprendre des économistes sur la construction de modèles et les méthodes statistiques.)

Un certain nombre de failles ont été décelées au sein des modèles théoriques utilisés dans l'étude économique de la dissuasion relativement aux «objectifs», aux «possibilités d'action», aux «effets» et aux «valeurs». Les sections V et VI sont consacrées à l'analyse de certaines failles tout aussi graves décelées, d'une part, dans les données utilisées aux fins de l'estimation des paramètres de ces modèles et, d'autre part, dans le choix des méthodes statistiques. On s'est rendu compte que les corrections proposées dans un cas comme dans l'autre avaient souvent pour effet de modifier les conclusions de l'étude en ce qui a trait aux politiques à élaborer. L'importance de ces failles est telle que nous devons recommander aux responsables de *ne pas* se servir *pour l'instant* de ces modèles pour concevoir une stratégie dissuasive.

Maintenant qu'un cadre a été élaboré permettant l'examen de la prévention du crime et de la dissuasion sous un angle économique, il peut être utile d'analyser les «résultats» des études économiques qui viennent appuyer l'hypothèse de la dissuasion.

RÉSULTATS EMPIRIQUES DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES APPUYANT L'HYPOTHÈSE DE LA DISSUASION

L'inventaire le plus complet des études économiques, de nature empirique, dont les résultats appuient l'hypothèse de la dissuasion, se trouve dans un rapport préparé par Morris Silver du City University de New York (Silver, 1974). Ce document contient une analyse des principales études économiques parues jusqu'en 1974. (Malheureusement, l'étude d'Ehrlich sur la peine de mort, qui fut publiée seulement en 1975, n'était pas parue à ce moment. L'analyse de ce rapport sera faite un peu plus loin.) Les remarques qui suivent ne visent qu'à donner une explication des résultats fournis par Silver et à discuter son analyse des effets qu'ont, sur le comportement, l'augmentation du «coût» d'une conduite illicite, l'augmentation des «bénéfices» d'une activité licite, ainsi que les valeurs.

Augmentation du «coût» escompté d'une conduite illicite

Silver constate qu'en règle générale les résultats de toutes les études, sauf deux,¹⁶ confirment l'hypothèse voulant qu'une augmentation de la probabilité de condamnation entraîne une diminution du taux de criminalité. Cette relation est jugée statistiquement significative dans des études utilisant différentes données et méthodes statistiques. Cet effet varie cependant en importance selon qu'on examine les résultats relatifs à tel ou tel genre de crime.

Quant à l'hypothèse selon laquelle l'imposition de peines d'emprisonnement plus longues a un effet dissuasif sur les criminels éventuels, le fait qu'elle n'ait pas été infirmée par les résultats de ces études ne signifie pas nécessairement qu'elle soit «fondée», car les résultats sont souvent statistiquement non significatifs. En outre, trois enquêtes ayant été menées avec les mêmes données, on ne peut les considérer comme des tests indépendants et distincts l'un de l'autre. De plus, les résultats ne sont pas constants et peuvent varier beaucoup selon qu'on adopte diverses méthodes statistiques. Silver, qui tente de trouver une raison au fait que la prolongation des peines d'emprisonnement n'ait apparemment pas plus d'effets, invoque un argument semblable à celui soumis plus tôt lorsqu'on a découvert que la prolongation des peines d'emprisonnement se traduisait, à long terme, par une augmentation de la criminalité.

Dans son étude publiée en 1975 et portant sur les effets de la peine de mort, Ehrlich déclare que les chiffres auxquels il est parvenu

«n'infirmant pas l'hypothèse selon laquelle la peine capitale a, somme toute, pour effet de faire diminuer le taux d'homicides». (Ehrlich, 1975: 416)

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'interprétation qu'il dégage de ces données est que chaque exécution capitale a pour résultat de prévenir de 0 à 24 meurtres. Ces résultats sont statistiquement significatifs. (Dans la section sur les limites d'ordre statistique, on démontre, qu'en fait, les chiffres avancés par Ehrlich indiquent que chaque exécution contribue à *augmenter* le nombre de meurtres de 14.)

¹⁶ Voir les études publiées par Carr-Hill et Stern (1974), Ehrlich (1973), Chapman (1971), Greenwood et Wadjyci (1973), Kobrin (1972), Orsagli (1973), Phillips et al (1972) et Sjoquist (1973).

Ehrlich interprète également ces chiffres comme indiquant qu'il y a une corrélation négative entre, d'une part, le taux de criminalité et l'augmentation de la probabilité d'arrestation, et, d'autre part, entre ce même taux et l'augmentation de la probabilité de condamnation (suite à une arrestation). Ces résultats sont aussi statistiquement significatifs. De plus, la diminution prévue dans la fréquence des meurtres suite à une hausse de 1% de la probabilité d'arrestation est supérieure à celle prévue dans le cas d'une hausse semblable de la probabilité de condamnation. En outre, l'effet créé par l'une ou l'autre de ces hausses est supérieur à celui créé par une hausse de 1% de la probabilité d'exécution suite à un verdict de culpabilité. *Ceci signifie donc que si les frais qu'il faut engager pour accroître l'une ou l'autre de ces probabilités sont identiques et si l'étude d'Ehrlich est jugée valable, le «décisionnaire» doit veiller prioritairement à concevoir des programmes destinés à augmenter la probabilité d'arrestation.*

Si les résultats susmentionnés étaient valables, on pourrait en tirer des conclusions pratiques au point de vue décisionnel. La tentation est toujours grande pour celui qui se trouve dans une position d'incertitude d'accepter des conclusions susceptibles de dissiper une telle incertitude. Toutefois, si nous nous rappelons les nombreuses et graves critiques formulées relativement au travail accompli par Ehrlich, nous ne pouvons que souscrire à l'avis exprimé par Passell et Taylor et déjà cité dans les pages précédentes du présent rapport:

«... le modèle de séries chronologiques et les données utilisées par Ehrlich ne permettent pas de tirer quelque conclusion que ce soit relativement à l'effet dissuasif de la peine capitale.» (Passell et Taylor, 1976)

Nous préciserons bientôt les autres motifs qui nous incitent à adopter une telle opinion. Cependant, nous étudierons d'abord d'autres résultats tout aussi importants concernant les «effets», résultats qu'on peut trouver dans les mêmes études économiques, mais qui n'ont pas suscité, toutes proportions gardées, un intérêt aussi grand.

Augmentation des «bénéfices» escomptés d'une activité licite

Ces résultats décrivent les effets qu'exerce sur les taux de criminalité le fait de modifier les «gains» et «pertes» pour le patrimoine dus au

choix d'une activité *licite*. L'examen du modèle théorique de comportement, décrit un peu plus tôt, nous indique, hors de tout doute, que, même si l'augmentation des «pertes» découlant des activités illicites est en théorie susceptible de faire baisser le taux de criminalité, ce taux devrait aussi, en théorie, fléchir suite à l'augmentation des «gains» provenant des activités licites. Considérons maintenant les conclusions auxquelles sont parvenus les mêmes chercheurs relativement aux effets que peut avoir cette dernière mesure.

Les «gains» assurés par une activité licite sont mesurés dans les modèles économiques au moyen d'une estimation des taux de traitement, des revenus moyens et/ou de la valeur actuelle de tout revenu à venir (revenu «fixe»). Les «gains» et les «pertes» d'une possibilité d'action licite ne peuvent pas, tout comme dans le cas d'une possibilité d'action illicite, être évalués de façon absolument certaine. La progression des taux de chômage et la détermination du nombre de travailleurs en activité permettent d'évaluer de façon plus précise cette marge d'erreur.

Silver conclut dans son rapport publié en 1974 que les résultats empiriques de la plupart des études confirment l'hypothèse voulant que des hausses légales de revenu incitent les gens à éviter toute activité criminelle. Les résultats en ce sens sont, de plus, toujours statistiquement significatifs. Quant à Ehrlich, il a également découvert l'existence d'un

«lien systématique entre, d'une part, les possibilités d'embauche et la capacité de gain et, d'autre part, la fréquence des meurtres et des autres crimes connexe.» (Ehrlich, 1975: 416).

Dans cette étude, publiée en 1975 et souvent citée par les défenseurs de la peine de mort, Ehrlich va même jusqu'à dire:

«Fait particulièrement intéressant, les effets provoqués par la modification dans la même proportion de p^o (la probabilité d'exécution suite à une déclaration de culpabilité et de C (le taux de chômage), sont presque les mêmes en valeur absolue. . . Certes les résultats préliminaires obtenus par la régression des séries chronologiques indiquent que l'élasticité constatée par la fréquence des vols qualifiés et des vols avec effraction par rapport au taux de chômage est plus grande en magnitude que l'élasticité correspondante notée dans la fréquence des meurtres.» (Ehrlich, 1975:146). (*Les remarques entre parenthèses sont de nous.*)

Et Ehrlich de conclure que:

«On peut également arriver à réduire la fréquence des meurtres et des autres crimes connexes en augmentant les possibilités d'emploi et la capacité de gain des citoyens.» (Ehrlich, 1975:411 et 417)

On doit supposer que ses conclusions sont aussi valables que celles concernant les diverses sanctions. Si l'on considère que la baisse du chômage, outre son effet sur les taux de criminalité, comporte de nombreux avantages au point de vue socio-économique, on devrait à l'avenir se pencher, avec autant d'intérêt, sur les moyens d'action socio-économiques offerts à ceux qui cherchent à prévenir le crime. D'un point de vue économique, ce n'est pas en mettant l'accent seulement sur les politiques et les programmes destinés à accroître les «coûts» liés à une activité illicite qu'on va le mieux atteindre ce but.

Rôle des valeurs

Il est d'ores et déjà établi, en vertu de notre modèle théorique, que l'importance relative que chacun de nous accorde à telle ou telle valeur, inspiré en cela par les expériences culturelles que nous avons vécues, influe sur le taux de criminalité. Nous avons aussi indiqué que les économistes ont jusqu'à présent étudié le rôle des facteurs qui influent sur ces valeurs d'une manière qui pourrait au mieux être qualifiée de hasardeuse.

Ceci dit, voici maintenant un résumé des recherches empiriques faites par Ehrlich à ce sujet.

Dans un article publié en 1973, ce dernier énumère, parmi les facteurs qui ont aussi une influence sur la hausse ou la baisse du taux de criminalité, les variables suivantes:

- le pourcentage de gens de couleur parmi la population
- le pourcentage d'hommes compris dans le groupe d'âge des 14 à 24 ans
- le niveau moyen d'instruction des personnes qui ont 25 ans et plus
- le nombre d'habitants vivant dans les zones métropolitaines
- le nombre d'hommes pour 100 femmes

- une variable qui distingue les États situés au nord des États-Unis de ceux situés au sud.

Parmi les variables susmentionnées, la seule¹⁷ qui ait un effet toujours statistiquement significatif dans toutes les régressions effectuées par Ehrlich est le pourcentage de gens de couleur au sein de la population étudiée. Une relation positive et significative existe, semble-t-il, entre les taux de criminalité et cette dernière variable.

Dans son rapport publié en 1975, qui traite notamment des taux de meurtres, une relation semblable a pu être établie seulement entre la variable mesurant le nombre de résidents américains compris dans la tranche d'âge des 14 à 24 ans et le taux de meurtres.

En résumé, les travaux d'Ehrlich ne confirment pas de façon éclatante l'hypothèse voulant que les valeurs influent aussi sur le taux de criminalité. Certaines raisons peuvent expliquer ce fait. Ainsi, certaines des variables utilisées par Ehrlich pour mesurer ce que nous avons appelé les «possibilités d'action» et les «effets» prêtent à confusion en ce sens qu'elles peuvent aussi servir à cerner certaines différences notées dans ce que nous avons appelé «les valeurs». Parmi ces variables, on trouve:

- le revenu moyen des familles
- le pourcentage de familles dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu moyen
- les taux de chômage selon chaque catégorie d'âge; et enfin,
- les taux de participation masculine à la main-d'œuvre par catégorie d'âge.

De plus, le rapport préparé par Ehrlich et publié en 1973 indique que, même si les effets des deux dernières variables ne sont pas constants, les deux premières sont constamment reliées de façon statistiquement significative au taux de criminalité. C'était aussi le cas pour toutes

¹⁷ Ehrlich a pu aussi établir, dans son analyse de régression sur l'application de la loi, l'existence d'une relation statistique significative entre la probabilité de condamnation et l'une ou l'autre des variables suivantes: le pourcentage de population vivant dans les zones métropolitaines (relation négative), le pourcentage des gens de couleur parmi la population étudiée (relation positive), le niveau moyen d'instruction (relation positive), le pourcentage d'hommes compris dans le groupe d'âge des 14 à 24 ans (relation négative) et la variable nord/sud.

les variables similaires à celles énumérées ci-dessus et étudiées dans le rapport de 1975.

En général, comme ces variables sont intégrées aux autres éléments constituant des modèles selon le vouloir de chacun, on ne peut s'attendre à ce qu'elles donnent lieu à des relations statistiquement significatives. Par ailleurs, il serait bon que les prochains chercheurs concentrent leurs efforts sur l'étude des effets de telles variables.¹⁸ Pour que ce travail soit efficace, il faudrait cependant avoir recours à une meilleure méthode de consultation multidisciplinaire.

A la fin de la section précédente du présent rapport, nous invitons les «décisionnaires» à ne pas se fonder sur le résultat des recherches que nous venons de décrire pour concevoir une quelconque politique de dissuasion. Les deux prochains chapitres contiennent d'autres preuves venant appuyer cette conclusion.

¹⁸ Voir par exemple le résultat des recherches menées par Forst (1976) et qu'on trouvera à la section sur les limites d'ordre statistique.

V LIMITES INHÉRENTES AUX DONNÉES

Les lacunes et les failles que nous présentent les données décrivant le fonctionnement de la justice pénale au Canada et dans d'autres pays sont connues depuis très longtemps.

Ainsi, la première qu'ont dû faire Abdul Lodhi et Charles Tilly quand ils ont résolu de mesurer les effets qu'ont la population et le développement urbains sur la criminalité, c'était de choisir le pays et l'époque au sujet desquels ils ramasseraient des données. Leur choix s'est finalement porté sur la France du XIX^e siècle, parce que

«... les données relatives à l'urbanisation, à la criminalité et à la violence sociale qui se manifestait en France à cette époque sont exceptionnellement riches et homogènes, *en comparaison de celles disponibles dans n'importe quelle partie du monde aujourd'hui ou hier.*» (Lodhi et Tilly, 1973). (L'italique est de nous.)

Toute remarque additionnelle que nous pourrions faire sur les données qui ont servi aux économistes pour mener leurs enquêtes sur la dissuasion serait à ce stade malvenue et redondante. Qu'il suffise seulement de dire, qu'en règle générale, les gens considèrent certains comportements comme des crimes différents, sinon comme des attitudes tout à fait licites, (selon les quartiers des villes, les comtés, les états, les provinces ou les pays). Ces personnes peuvent signaler à la police un

pourcentage parfois faible mais généralement différent de tels comportements. Les divers corps policiers peuvent catégoriser ces comportements et les enregistrer comme autant de crimes différents. Les coutumes d'enregistrement, par la police, sont à leur tour affectées par une multitude de facteurs différents, y compris leurs ressources, leur politique et leurs procédures. Il arrive aussi souvent que les méthodes utilisées par les policiers pour colliger l'information soient différentes des méthodes de compilation statistique qui ont cours dans les tribunaux. Parce que les mêmes problèmes se posent aussi à ce niveau, les méthodes statistiques utilisées par les tribunaux sont aussi rarement semblables à celles utilisées par les services correctionnels. Pour toutes ces raisons, il est extrêmement difficile pour le lecteur de recherches basées sur des données publiques de croire à l'exactitude des données et, par conséquent, des résultats statistiques obtenus grâce à elles. Il est heureux que les divers niveaux de gouvernements, dans un grand nombre de pays, aient attaché une grande importance à l'amélioration des méthodes de compilation statistiques. Nous devons cependant attendre assez longtemps avant qu'un fonds documentaire suffisamment détaillé et étendu dans le temps soit disponible afin de soutenir des efforts du type de ceux tentés par les économistes dans leurs études relatives à la dissuasion.

Il y a peut-être lieu d'apporter des précisions concernant certains problèmes soulevés par les données utilisées dans ces études.

Contreparties empiriques des variables théoriques

Il arrive souvent qu'une variable utilisée par les économistes dans leurs modèles théoriques ne corresponde à aucun élément mesurable. C'est ainsi que les modèles économiques essaient de trouver un lien entre le nombre réel de crimes commis à différents moments ou en différents lieux et certains facteurs, qui, d'après eux, influent sur la fréquence de ces crimes. *Il n'existe cependant pas de données sur le nombre réel de crimes commis.* Nous disposons de certains chiffres concernant les crimes qui sont signalés à la police, mais nous savons, d'après des enquêtes menées antérieurement, que, pour certains types de crimes, seulement une faible proportion est rapportée aux autorités. Cette proportion varie en fonction des facteurs démographiques ou

socio-économiques.¹⁹ Les chiffres fournis par les études économiques quant à la variable principale de leur analyse pourraient avoir une marge d'erreur dont le facteur irait de 2 à 10.²⁰ Il est évident que cela peut nuire à la crédibilité des recherches basées sur ces données.

L'utilisation de variables mesurant ce qui est arrivé en fait plutôt que ce que les gens ont cru qui était arrivé pose un problème semblable. Certaines données indiquent par exemple la durée «réelle» des peines d'emprisonnement et la probabilité de condamnation. Les modèles théoriques décrivent le comportement individuel, mais les personnes agissent en fonction de la *vision* qu'ils ont du monde où ils vivent. Si l'on veut prévoir ou comprendre les mécanismes qui incitent un individu à devenir criminel, il importe de connaître non pas la durée des peines d'emprisonnement prévues ou les probabilités de condamnation mais plutôt la *perception* que les individus en ont. On suppose que la plupart des gens, qu'ils soient ou non susceptibles de commettre un crime, n'ont pas une idée claire de la valeur réelle de ces paramètres. De plus, au Canada, à cause des délais de publication de la statistique judiciaire, même les représentants de l'appareil de justice ne savent rien de la longueur des sentences ou des probabilités de condamnation au cours des récentes années. Comment les «criminels éventuels» pourraient-ils donc le savoir?

Les études sur «l'économie du crime» admettent l'existence de ces problèmes mais continuent d'utiliser des statistiques sur les taux actuels. Même s'il n'existe pas à présent de solutions de rechange, cette façon de procéder contribue sûrement à réduire la crédibilité des résultats obtenus.

Qualité des données disponibles

Même si les contreparties empiriques des variables théoriques requises pouvaient être trouvées, le problème général des données serait encore loin d'être résolu.

¹⁹ Voir entre autres le rapport préliminaire intitulé «*Crime in the Nation's Five Largest Cities*», Département de la Justice des États-Unis.

²⁰ Cette dernière remarque ne s'applique pas aux études sur le meurtre où le nombre de cas signalés est plutôt élevé.

La plus grande partie des travaux d'économétrie, particulièrement ceux d'Ehrlich, est fondée sur une comparaison des données des États-Unis pour une même année, ou des données nationales des États-Unis pour un certain nombre d'années. Les différences dans les méthodes de déclaration entre les diverses administrations et aussi dans le temps, suffisent à elles seules à rendre pour le moins dangereuse l'utilisation des données. Par exemple, lorsque la police de New York a implanté des méthodes révisées pour la déclaration et la conservation des données, le nombre des vols qualifiés signalés a augmenté de plus de 150% en un an, tandis que les taux d'affaires classées diminuaient de plus de 50%.

Deuxièmement, on peut s'attendre à ce que l'exactitude des statistiques nationales dépende du nombre d'organismes qui participent à l'un ou l'autre des programmes nationaux de rassemblement des données.

Les statistiques nationales du FBI sur la criminalité ne font pas exception à ce principe. Ehrlich fonde ses conclusions relatives à la peine capitale sur des données puisées à cette source pour la période qui va de 1933 à 1969. Dans les années trente, 400 organismes approvisionnaient le FBI en données. Aujourd'hui, on en compte 8,500. Ce fait (parmi beaucoup d'autres) a amené deux commissions gouvernementales américaines à conclure que:

«... les tendances en matière de crimes violents et non-violents au cours des premières années d'application du *Système de Déclaration uniforme de la criminalité* sont très discutables en tant qu'éléments représentatifs des chiffres nationaux». (Mulvihill et Al, 1969: 171)

et que:

«Les données antérieures à 1958, particulièrement celles d'avant 1940, doivent être considérées comme n'étant ni tout à fait comparables avec les données ultérieures, ni aussi sûres que ces dernières.» (Commission présidentielle, 1967: 26)

Quant à l'exactitude des données du FBI sur les arrestations et les condamnations, Bowers et Pierce (1975) soulignent que «peu de gens les ont sérieusement considérées à des fins de recherche», en partie parce que les organismes qui les ont fournies «n'ont représenté, au cours de toute la période, qu'un sous-échantillon auto-sélectionné et de taille relativement petite». (Ibid page 30)

Troisièmement, il peut y avoir plus d'une source de données pour la même variable. Selon des principes scientifiques généralement admis, le chercheur devrait comparer la probabilité d'exactitude des données puisées de diverses sources et ensuite utiliser la meilleure pour vérifier ses hypothèses. Bowers et Pierce (1975) soutiennent, à bon droit, que les statistiques sur les causes de décès recueillies par le Bureau de recensement des États-Unis sont sans doute beaucoup plus dignes de foi et plus comparables dans le temps que les statistiques du FBI sur le meurtre. Ehrlich ne tient cependant aucun compte des données du Bureau de recensement, fait qui nuit sérieusement à la crédibilité de ses résultats. D'ailleurs, Bowers et Pierce constatent d'importants écarts entre les deux ensembles de données pour les années trente. Et ce qui est encore plus intéressant pour la présente étude, lorsque les données sur le meurtre du Bureau de recensement, qui doivent être préférées, ont été substituées aux statistiques du FBI dans le modèle d'Ehrlich sur la peine capitale,

«... la nouvelle mesure de l'homicide n'a nullement justifié, de façon empirique, l'hypothèse de l'influence dissuasive de la peine capitale». (Bowers et Pierce, 1975: 35)

Si on tenait pour exactes les données «améliorées» dont ils se servent, on conclurait plutôt que:

«... les exécutions ont réellement un effet brutal sur la société». (Bowers et Pierce, 1975: 35)

Bowers et Pierce estiment que les données dont on dispose actuellement sont totalement inadéquates pour permettre des recherches sur l'effet dissuasif. Ils croient cependant que si Ehrlich devait continuer à faire confiance aux données, force lui serait de conclure, à l'analyse de ces dernières, que non seulement la peine capitale *n'a pas* d'effet dissuasif sur le crime, mais, bien plus fortement, qu'elle *l'accroît*.

La section suivante du présent document traite des méthodes d'établissement de modèles statistiques utilisés par les économistes pour confronter leurs théories aux données que nous venons de décrire. Ces méthodes statistiques sont en général plus complexes que celles, relativement primitives, qui ont déjà été utilisées dans d'autres disciplines pour étudier la question de la dissuasion. Toutefois, compte tenu des problèmes exposés dans la présente section, les données rendent inutile cet affinement statistique.

Ces méthodes, ainsi que d'autres efforts d'élaboration de modèles, ont été utiles pour déterminer les besoins en données. Le temps est maintenant venu de se servir de cette information pour mettre au point des systèmes plus sûrs de rassemblement, de conservation et d'extraction de données. Ce n'est qu'après avoir conçu de tels systèmes qu'il pourra être possible d'obtenir, en ce qui concerne l'effet des programmes de dissuasion, des évaluations dans lesquelles on pourra avoir suffisamment confiance.

LIMITES D'ORDRE STATISTIQUE

La présente section visera à démontrer que les économistes qui s'intéressent au problème de la criminalité et les premiers chercheurs (surtout des sociologues) qui se sont penchés sur la dissuasion conviennent que la corrélation simple entre les taux de meurtres enregistrés dans le passé et la fréquence des exécutions est positive. Elle cherchera par ailleurs à démontrer qu'une analyse de corrélation simple (telle que réalisée par la majorité des premiers chercheurs) ne constitue pas une méthode statistique qui permet de tirer quelque conclusion que ce soit relativement aux effets des programmes de dissuasion. Nous décrirons ensuite brièvement les méthodes statistiques que les économistes ont introduites dans les écrits portant sur la dissuasion. Tout en étant plus affinées, ces méthodes, *lorsqu'elles sont appliquées comme il se doit*, conviennent beaucoup mieux à l'analyse du phénomène de la dissuasion.

Nous verrons finalement que le recours à des techniques plus affinées n'est pas suffisant en soi. *Bien que les économistes qui ont fait des recherches sur la criminalité aient essayé d'être très méticuleux dans l'emploi de ces méthodes, on a décelé dans leurs travaux des problèmes statistiques graves qui invalident leurs conclusions.*

Nous nous référerons dans la discussion qui suit aux deux documents d'Ehrlich (celui de 1973 portant sur la dissuasion relativement à divers types de crimes, et celui de 1975, qui traite spécifiquement de la dissuasion relativement au meurtre); ceux-ci sont pris comme exemple

représentatifs des travaux empiriques les plus rigoureux réalisés par les économistes qui ont étudié la question de la criminalité. Nous mettrons ensuite en relief les critiques formulées par d'autres économistes à l'égard des travaux d'Ehrlich.

Bien que nous ayons essayé de rédiger la présente section de façon non technique, le manque d'espace nous a parfois empêchés de décrire en détail certains problèmes ou méthodes statistiques. Le lecteur ne perdra cependant pas l'ensemble du message s'il ne prend pas connaissance de ces parties, ou les parcourt rapidement, et relit le résumé présenté à la première section.

Les aspects statistiques à être étudiés sont inclus dans les catégories suivantes:

- le traitement du crime et la dissuasion en tant que phénomène à dimensions multiples comportant de nombreuses relations différentes, et la différence entre corrélation et causalité;
- les problèmes relatifs à la non-considération de certaines relations importantes;
- le choix de méthodes d'estimation statistique appropriées;
- l'assurance que les «résultats» ne sont pas fonction de la période de temps soumise à l'analyse;
- le choix d'une forme mathématique appropriée pour représenter le comportement intéressé;
- les problèmes relatifs à la non-considération de variables importantes;
- les présomptions algébriques discutables dans l'interprétation des résultats.

Solutions simplistes à des problèmes complexes

La plupart des études antérieures sur la dissuasion sont fondées sur un test statistique (corrélation simple) qui mesure si les taux de criminalité baissent lorsque la peine à encourir devient plus sévère et s'ils s'accroissent lorsque celle-ci s'atténue. Dans le cas particulier de l'effet dissuasif de la peine capitale, le test vise à établir si le nombre de meurtres s'accroît lorsque la probabilité d'exécution diminue, et vice versa.

La plupart des travaux antérieurs²¹ ont constaté une corrélation simple positive entre les meurtres et les exécutions (c'est-à-dire qu'il y a une relation entre, d'une part, l'augmentation du nombre de meurtre et, d'autre part, l'augmentation du nombre d'exécution. La principale étude économique sur la peine capitale (étude de 1975 d'Ehrlich) fait état d'un résultat semblable:

«... la corrélation simple entre le taux de meurtres et les évaluations du risque objectif d'exécution en cas de verdict de culpabilité pour meurtre affiche un signe positif». (Ehrlich, 1975:409)

Là où des différences surgissent entre l'étude d'Ehrlich et les études antérieures, c'est dans l'interprétation de ce résultat. Dans les travaux plus anciens, on estime que ce résultat justifie l'hypothèse selon laquelle le maintien de la peine de mort n'a pas d'influence dissuasive sur le crime. Les études économiques concluent que ce test est si faible du point de vue statistique qu'il est presque sans valeur pour la formulation de politiques.

La raison principale de ce désaccord apparent est que les taux d'homicides sont de toute évidence influencés par un certain nombre de facteurs, et le risque d'exécution n'est qu'un seul de ces facteurs. Les auteurs des études antérieures ont tenté de «contrôler» ces autres facteurs (en établissant, par exemple, des comparaisons entre des états voisins semblables), mais leurs méthodes de «contrôle» sont considérées par beaucoup comme inadéquates.

Les ouvrages d'économétrie²² désignent le problème statistique discuté sous le nom de «problème d'identification». Ce problème se pose lorsqu'une analyse statistique de données aboutit à des résultats qui sont compatibles avec deux hypothèses ou plus, lesquelles sont parfois contradictoires, d'où la difficulté de déterminer celle qui est correcte²³. Par

²¹ Voir principalement: Sellin (1959) et (1967), et Zimring et Hawkins (1973).

²² L'«économétrie» a d'abord été définie comme l'analyse de données économiques à partir de modèles économiques du comportement et de méthodes statistiques. Ces analyses ont donné lieu à l'élaboration d'un certain nombre de méthodes statistiques qui conviennent à l'analyse d'une vaste gamme de problèmes. A l'heure actuelle, le terme «économétrie» désigne donc aussi l'emploi de ces nouvelles méthodes statistiques. Les références classiques sont Johnston (1963) et Malinvaud (1966).

²³ Le problème d'«identification» est semblable à ce que l'on appelle le problème de «corrélation/causalité» dans les autres sciences sociales. Son sens profond est que l'observation d'une relation statistique stable entre un certain nombre de variables n'est pas une indication suffisante pour permettre de conclure que des variations pour certaines des variables sont «causes» de variations pour les autres. Pour plus de détails sur ce point, et notamment sur la mesure dans laquelle il intervient dans les études économiques sur la dissuasion, voir Friedman (1976).

exemple, une corrélation positive observée entre les taux d'homicides et d'exécutions serait conforme avec l'hypothèse selon laquelle:

«... des risques élevés d'exécution amènent les criminels en puissance (par exemple des voleurs) à commettre plus de meurtres pour se débarrasser de témoins en vue d'éviter d'être trouvés coupables ultérieurement.»

D'autre part, la même corrélation positive est compatible avec une hypothèse tout à fait différente:

«Devant une augmentation des meurtres, le public (pour diverses raisons) fait pression sur les autorités judiciaires pour que soient exécutées un plus grand nombre de personnes reconnues coupables d'homicide.»

L'une et l'autre hypothèse sont compatibles avec les données, mais toutes deux ont des implications tout à fait différentes en ce qui a trait au comportement criminel et, par conséquent, des implications différentes pour ce qui est de la formulation d'une stratégie dissuasive.

Le problème à résoudre consiste à mettre au point des tests statistiques capables de déterminer la bonne relation causale et d'éliminer les autres. Étant donné le nombre d'explications possibles pour tout comportement, ce n'est pas là une tâche facile. Cependant, il faudrait au moins essayer d'élaborer des tests qui éliminent les explications de rechange, même les plus vraisemblables, en faveur de celle qui sera finalement à retenir.

Ainsi que nous l'avons précédemment mentionné, les études antérieures ont tenté de réaliser cela en contrôlant les autres variables dans la relation vérifiée. Donc, au lieu de concevoir des tests qui considèrent les meurtres simplement en fonction des exécutions, on se sert de modèles qui tiennent compte, en plus, d'autres facteurs tels la situation géographique, l'âge, l'urbanisation, le revenu, etc. En incluant toutes ces variables additionnelles dans l'équation relative au meurtre, on espère en général isoler les effets de chacune d'elles et en particulier empêcher une variable de «capoter» indûment les effets de celles qui ont été omises.

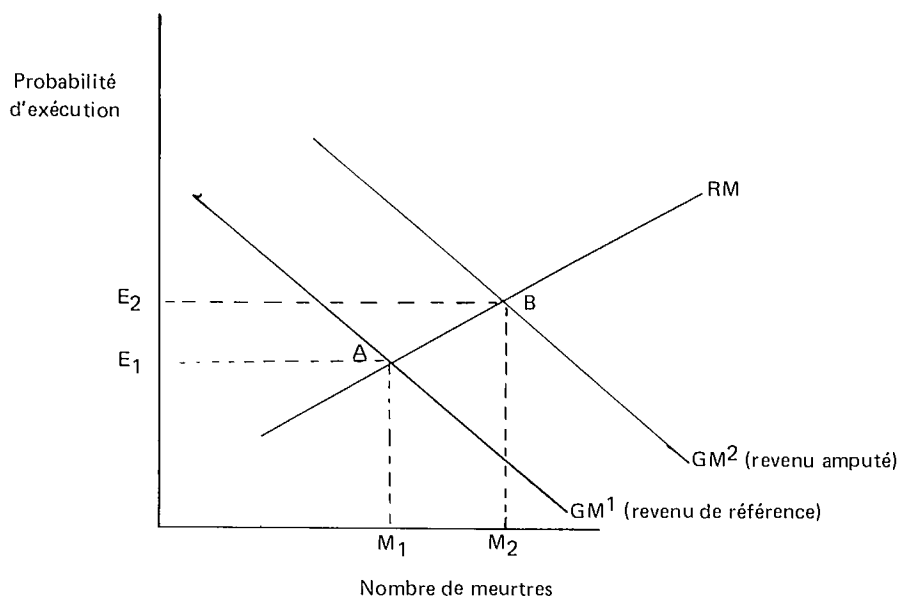
Malheureusement, il a été bien démontré²⁴ que cette méthode «à équation unique» produit souvent des résultats trompeurs. L'exemple suivant aidera à expliquer le problème.

²⁴ Voir, par exemple, Johnston (1963).

Supposons que le nombre de meurtres observés dans le temps soit fonction de deux processus que nous appellerons arbitrairement le phénomène «génération de meurtres» et le phénomène «réaction au meurtre».

Le phénomène «génération de meurtres» est la relation entre le nombre de meurtres que les gens commettront et les facteurs qui influencent la décision d'en commettre un. Supposons également, pour les besoins de la discussion, que deux facteurs influent sur le nombre de meurtres qui seront perpétrés; ce dernier diminuera si la probabilité d'exécution pour un tel délit augmente de même que si le revenu familial s'accroît. Cette relation est représentée dans la figure 1 par la ligne désignée par les lettres GM. Cette droite indique le nombre de meurtres qui se produiraient pour divers niveaux de probabilité de condamnation, étant donné un certain revenu familial. Si le revenu familial était amputé, disons au cours de l'année suivante, il se produirait alors plus de meurtres à chaque niveau de probabilité. La ligne de génération de meurtres se déplacerait alors vers la droite (ligne GM²).

TABLEAU 1



Il va de soi que les meurtriers en puissance ne sont pas les seules personnes en cause dans le processus de la justice pénale. La société l'est également, notamment du fait de sa réaction à divers taux de meurtres. Il est raisonnable en effet de supposer que plus ce taux est élevé, plus la société aura tendance à demander aux autorités policières d'affecter davantage de ressources à l'appréhension de meurtriers, aux procureurs de la Couronne de consacrer davantage de ressources à la préparation des poursuites contre ces derniers, et aux juges, d'imposer davantage de condamnations à mort aux personnes coupables de meurtre. Ce phénomène peut être représenté par la ligne de «réaction au meurtre» désignée RM dans la figure 1. Plus le nombre de meurtres augmentera, plus les pressions de la société accroîtront la probabilité d'exécution. Supposons en outre, pour l'instant, que la réaction de la société vis-à-vis du meurtre ne soit influencée que par les taux observés de ce dernier crime et par aucun autre facteur (tel le revenu familial).

Il s'agit ensuite de démontrer que le nombre de meurtres observés au cours d'une année sera déterminé, non par un de ces processus, mais bien par l'interaction des deux, c'est-à-dire à la fois par le processus de «génération de meurtres» et par celui de la «réaction au meurtre». Le taux réel dudit crime (et la probabilité d'exécution) observé pour une année donnée correspondra au taux de meurtres et à la probabilité d'exécution déterminée par ces deux processus à la fois. Au cours de la première année, lorsque le revenu familial est plus élevé, le taux réel de meurtres serait m_1 et la probabilité d'exécution, E_1 . M_1 est le seul taux pour lequel les relations «génération de meurtres» (GM_1) et «réaction au meurtre» (RM) sont toutes deux satisfaites²⁵.

De même, l'année suivante, lorsqu'une baisse du revenu familial déplacera la droite «génération de meurtres» en GM_2 , le taux d'«équilibre» des meurtres sera M_2 et la probabilité d'exécution, E_2 .

Que se passerait-il si un analyste, qui s'intéresse à l'aspect «génération de meurtres» de la dissuasion, ne songeait pas que les taux de meurtres observés sont fonction des deux processus, ou que la «génération des meurtres» est aussi affectée par le revenu familial? Il recueille-

²⁵ Si le taux d'homicides était supérieur à M^1 , la société ferait passer (comme l'indique la droite RM) la probabilité d'exécution au-delà de E^1 . Étant plus élevée, la probabilité d'exécution aurait alors (voir la droite GM) un effet de dissuasion sur certains meurtriers en puissance. Le nombre d'homicides diminuerait et la société réduirait la probabilité d'exécution. Cet état de choses se perpétuerait jusqu'à ce que l'on retourne aux taux d'homicides M^1 et à la probabilité d'exécution E^1 .

rait des données de l'année un (M^1 , E^1) et de l'année deux (M^2 , E^2). Il remarquerait ensuite qu'entre ces deux années la probabilité d'exécution a augmenté ainsi que le taux de meurtres. En tenant compte du revenu familial et en n'établissant pas de distinction entre les deux processus, il conclurait alors, à tort, que les exécutions n'ont pas d'effet dissuasif sur le crime. Ce qui se passe en réalité, c'est que, comme la droite «génération de meurtres» a bougé mais que la droite «réaction au meurtre» est restée immobile, il a estimé le processus de «réaction au meurtre» par erreur.

Les études antérieures sur l'effet dissuasif de la peine capitale ont tenté de résoudre ce problème en essayant d'inclure (et, par conséquent, de contrôler) dans leur équation «génération de meurtres» d'autres variables, tel le «revenu familial» de notre exemple. Le problème est alors le suivant: si le taux de meurtres observé est en réalité l'effet d'équilibre d'un certain nombre de processus différents («la génération de meurtres» n'étant qu'un de ces processus), et si les facteurs qui figurent dans l'équation «génération de meurtres» sont aussi inclus dans les autres équations (dont chacune représente d'autres processus pertinents, telle la «réaction au meurtre»), la méthode de contrôle des autres facteurs dans une approche à équation unique présente alors de graves lacunes du point de vue statistique²⁶.

Si on essayait d'estimer les effets sur la «génération de meurtres» de chacun des facteurs de l'équation «Y afférente» selon *une méthode statistique qui ne considérerait pas les autres relations*, on ne pourrait alors sans doute pas obtenir d'estimations justes de ces effets. Ce problème, appelé «biais des équations simultanées», peut être partiellement surmonté en dégageant d'abord chacun des processus qui jouent dans la détermination des taux de meurtres, en identifiant les facteurs qu'on y retrouve, et en ayant ensuite recours à des méthodes statistiques qui utilisent, en fait, les informations provenant de chaque processus en autant que celui-ci a fait l'objet d'une estimation. Ces méthodes statistiques, dites «des équations simultanées», représentent probablement la

²⁶ Par exemple, si dans le cas donné ci-dessus, la réaction de la société au crime était aussi influencée par le revenu familial, alors la droite GM se serait aussi déplacée dans la figure 1 pendant la deuxième année. Le taux d'homicides observé et la probabilité d'exécution au cours de la deuxième année auraient été une fonction complexe de sinuosités dans les deux lignes. En fait, si la probabilité d'exécution, les taux d'homicides et le revenu familial figuraient dans l'équation «génération de meurtres» comme dans l'équation «réaction au meurtre» et qu'aucun autre facteur n'apparaissait dans la première ou la seconde équation, il serait alors statistiquement impossible d'évaluer la forme exacte de l'une ou de l'autre.

contribution la plus importante des économistes à l'étude de la dissuasion. On a compris depuis longtemps que la criminalité est causée par un certain nombre de mécanismes complexes. Or ces méthodes conviennent beaucoup plus à mieux dégager ces mécanismes et à évaluer le rôle des divers facteurs qui interviennent séparément dans chacun d'entre eux.

La plupart des études économiques ont recours à un système d'équations simultanées pour simuler le problème aux relations multiples qu'est la dissuasion. L'équation la plus usuelle dans ce système est l'équation «génération de crimes» ou «production de crimes», c'est-à-dire la relation entre le nombre de crimes que les gens commettront et les facteurs qui influenceront sur cette décision, à savoir: les buts, les possibilités d'action, les effets et les valeurs. La section sur les théories économiques du comportement de ce document s'est principalement attachée à décrire cette relation.

Les variables dans l'équation «génération de crime» apparaissent aussi dans d'autres relations. Le document de 1973 d'Ehrlich examine de façon particulière deux autres relations. La première relie le «rendement de l'application des lois» qui relie les «extraits» de ladite application (la probabilité de verdict de culpabilité) et le coût, per capita, des dépenses policières, les taux de criminalité et un certain nombre de variables démographiques. La seconde essaie de mesurer la «demande de protection» de la société en établissant un rapport entre, d'une part, le coût policier per capita et, d'autre part, les taux de criminalité, les coûts connexes et les pertes causées par les crimes. Les paramètres de toutes les équations, y compris celle qui concerne la «génération de crimes» sont estimés dans la structure de ces équations simultanées grâce à différentes méthodes d'estimation statistique.

Les estimations d'Ehrlich en ce qui a trait aux paramètres de la fonction «rendement de l'application de la loi», sont semblables à celles obtenues dans la plupart des études économiques²⁷. Il existe entre la probabilité de verdict de culpabilité et le taux de criminalité une relation statistiquement significative et négative. Autrement dit, des taux de criminalité élevés impliquent une activité moins efficace des

²⁷ Voir Silver, ouvrage cité.

services chargés d'appliquer la loi. On est tenté d'imputer ce fait à un manque relatif de ressources affectées à un crime, dans les périodes où les taux de criminalité sont élevés²⁸. Cependant, Ehrlich ne réussit pas à obtenir une relation statistiquement significative entre la probabilité de verdict de culpabilité et les dépenses au titre de l'application des lois. En fait, dans d'autres études, on a trouvé que la relation entre ces deux variables varie au point de vue du signe et que, souvent, elle n'a pas de signification statistique.

Ehrlich ne donne pas les résultats de son équation relative à la demande quant à l'application des lois. (Silver signale que Chapman (1973), dans une étude tout à fait différente, a trouvé que le taux d'encadrement policier est statistiquement significatif, positivement lié au taux de criminalité contre les biens, et qu'il constitue un substitut aux pertes pouvant découler du crime.)

Biais persistant dans les équations simultanées

Il y a évidemment beaucoup plus que trois mécanismes qui déterminent les taux de criminalité, de condamnation et d'exécution. Les études économiques ont commencé à en estimer les plus importants. Les sections précédentes du présent rapport ont fait état d'autres processus qui pourraient être dégagés: la relation entre la criminalité réelle et la criminalité rapportée, entre la perception de la peine et la peine réelle, entre les pratiques des tribunaux en matière de «sentencing» et les pratiques de mise en accusation de la police, et entre la récidive et le type de sentence. Parce qu'ils ne tiennent pas compte de ces autres mécanismes, les résultats d'Ehrlich et d'autres chercheurs pourraient encore comporter une forme de biais dans les équations simultanées. Bien que les économistes aient mis au point des méthodes statistiques pouvant faciliter la tâche, les nombreux et complexes mécanismes en cause n'ont pas encore été suffisamment dégagés.

Passell et Taylor (1976) discutent la façon dont les conclusions d'Ehrlich, concernant les effets de la peine capitale sur le meurtre, pourraient être inversées si une autre relation, tout à fait plausible, était aussi prise en considération dans son système d'équations. Ils citent

²⁸ Voir, par exemple, l'argument concernant la «capacité du système» mis de l'avant par Pontell (1974).

plusieurs ouvrages à l'appui de leur affirmation selon laquelle «des jurys et les juges appliqueront des normes plus strictes lors du prononcé des verdicts lorsque les possibilités d'exécution sont plus grandes». Le rapport de 1975 d'Ehrlich ne contient aucune estimation de cette relation. Cependant, si une augmentation de un pour cent dans la probabilité d'exécution (suite à un verdict de culpabilité) devait entraîner un pourcentage de diminution de plus de .174 dans la probabilité d'un tel verdict, les propres résultats d'Ehrlich impliqueraient que l'augmentation de la probabilité d'exécution entraînerait, non pas une diminution, mais bien une *augmentation* des taux d'homicides.

Nagin (1975: 16 à 36) introduit une considération connexe. Il souligne qu'il y a une relation algébrique entre le taux de crimes signalés et les taux d'affaires classées ou d'arrestations (ces derniers représentant la proportion entre le nombre d'infractions classées ou d'arrestations et le nombre de crimes signalés). Il associe ce fait algébrique à l'hypothèse plausible selon laquelle on fait preuve de plus de discrétion quand le taux de crimes rapportés est élevé, pour déclarer «non-fondés» des crimes signalés. Cette discrétion aurait pour effet de diminuer le taux de crimes déclarés et d'augmenter le taux d'affaires classées ou d'arrestations (en abaissant le dénominateur de la proportion). Ainsi, un biais inverse est introduit dans les données utilisées pour estimer la relation entre les taux de criminalité et les taux d'affaires classées ou d'arrestations. Toute relation contraire constatée peut ne pas être le résultat d'un quelconque phénomène de dissuasion, mais plutôt le résultat injustifié de faits algébriques et de la discrétion avec laquelle les crimes signalés sont déclarés «non-fondés». Nagin invoque des arguments semblables pour démontrer un biais analogue introduit par le «marchandage des plaidoyers» («plea bargaining») dans les données utilisées en vue d'évaluer la relation entre la longueur de la peine et les taux de criminalité.

Enfin, Nagin soutient aussi, à juste titre, que les recherches récentes en matière de dissuasion n'ont pas suffisamment distingué les effets dissuasifs des sanctions des effets neutralisants de ces dernières. Autrement dit, les recherches aident peu à déterminer si l'imposition d'une peine d'emprisonnement réduit (si tel est le cas) la criminalité en exerçant une influence dissuasive sur d'autres criminels, ou si elle parvient à ce résultat en «neutralisant» l'individu pendant son séjour en

prison et, par conséquent, l'empêche de commettre d'autres crimes pendant cette période (abaissant ainsi le taux de criminalité).

En résumé, en ne considérant pas, de façon explicite, un certain nombre de relations affectant la criminalité, la reconnaissance de culpabilité et la condamnation, les modèles économétriques récents pourraient attribuer, à tort, aux probabilités de verdicts de culpabilité et de sanction des effets qui devraient, à bon droit, être rattachées à d'autres variables qui ont peu, sinon rien, à voir avec les politiques dissuasives.

Utilisation de méthodes d'estimation appropriées

La discussion précédente de la pertinence et des avantages possibles du traitement du problème de la dissuasion dans le contexte d'un système de relations simultanées devrait être contrebalancée par un point relativement crucial soulevé par Passell (1975). Si les variables qu'on retrouve dans chacune des relations «se comportaient» comme beaucoup d'autres, il existerait alors des méthodes statistiques appropriées et facilement utilisables pour en estimer l'effet respectif dans chacune des relations. Ces méthodes sont celles qu'a utilisées Ehrlich dans son étude de 1975 sur la «peine capitale».

Malheureusement, nombre de variables dans les modèles économiques relatifs à la dissuasion ne «se comportent» pas comme il le faudrait. Ainsi, de nombreuses variables sont des probabilités (probabilité de verdict de culpabilité, d'arrestation, d'exécution, etc.) et leurs valeurs respectives ne peuvent être inférieures à zéro ou supérieures à un. De plus, les mêmes méthodes ne seraient, selon toute vraisemblance, appropriées que si elles étaient utilisées avec un nombre d'observations beaucoup plus élevé que celui dont dispose Ehrlich. Cela signifie que les estimations faites au moyen des méthodes statistiques appliquées par Ehrlich peuvent être aussi biaisées que celles que ce dernier aurait obtenues s'il avait estimé chaque équation séparément et n'avait pas tenu compte du caractère simultané du problème de la dissuasion. De toute façon, les méthodes d'estimation qu'il utilise ne sont ni aussi probantes ni aussi appropriées qu'il l'affirme.

Stabilité des résultats dans le temps

Très peu de gens fonderaient une décision, qui aurait pour but de modifier le comportement des Canadiens d'aujourd'hui, sur les résultats d'une recherche faite, disons, sur les habitants du Canada au XIV^e siècle. Il serait logique de s'attendre à ce que les changements importants qui se sont produits depuis dans les domaines de la technologie, de l'économie, des institutions et de la philosophie modifient la façon dont la décision en question influencerait le comportement à cette époque-là et maintenant.

L'exemple ci-dessus est, il faut le reconnaître, poussé à l'extrême. Son but est de montrer qu'avant de fonder une décision sur les conclusions de recherches, il faut prouver que les dites conclusions ne seraient pas tellement différentes si les données à analyser portaient sur une période de temps différente et récente. Les conclusions d'Ehrlich relativement à la peine capitale ne passent certainement pas ce test avec succès.

Ehrlich (1975) fonde ses conclusions au sujet de la peine capitale sur l'analyse de données couvrant la période comprise entre 1935 et 1969. Il affirme également que:

«Ce qui importe davantage, c'est que les résultats qualitatifs... ne sont pas, pour la plupart, altérés par les changements qui se sont produits dans l'intervalle de temps particulier soumis à l'analyse de régression...» (Ehrlich, 1975, p. 413).

Lorsqu'on l'examine de près, on constate que cette affirmation est manifestement injustifiée. Bowers et Pierce (1975) ont repris l'analyse d'Ehrlich mais en utilisant des données couvrant dix périodes légèrement différentes, qui commençaient toutes en 1935 et se terminaient à des moments différents dans les années soixante. Pour les périodes se terminant en 1964 et auparavant, les conclusions de l'analyse en ce qui a trait aux décisions à prendre sont soit neutralisées, soit tout à fait contraires. Par exemple, pour la période qui se termine en 1964, les résultats impliquent que les diverses formes de peines (y compris la peine capitale) font augmenter les taux de meurtres plutôt que de les faire diminuer. Bref:

«... il devient évident que le soi-disant effet de dissuasion que comporte le risque d'exécution disparaît complètement lorsque la période effective est

abrégée en laissant tomber les données récentes.» (Bowers et Pierce, 1975: 12)

Bowers et Pierce poussent plus loin leur analyse pour réfuter l'argument selon lequel la peine capitale aurait donné des résultats après 1964.

Dans une étude distincte, Passell (1975) s'est servi de données transversales établies dans différents états des États-Unis pour la période allant de 1950 à 1960 afin de vérifier les résultats d'Ehrlich en ce qui concerne la peine capitale. De nouveau, les résultats obtenus étaient étonnamment contradictoires:

«Nous ne connaissons aucune interprétation logique des données transversales qui permettrait de justifier l'hypothèse de la dissuasion.» (Passell, 1975: 21)

Forst (1976) a repris les travaux généraux d'Ehrlich (1973) sur la dissuasion, mais s'est servi de données transversales établies pour 1970. Avec ces données plus récentes, Forst a constaté que:

«Le taux de criminalité était presque insensible à la variation inter états dans la probabilité ou la durée de l'incarcération.» (Forst, 1976:3)

En résumé, les résultats d'Ehrlich, contrairement aux affirmations de ce dernier, sont extrêmement sensibles à la période de temps choisie pour l'analyse.

Forme fonctionnelle

La théorie du comportement peut indiquer les facteurs qui sont susceptibles d'influencer le comportement criminel mais, souvent, elle donne peu d'indications relativement à la forme mathématique d'une telle relation. Par exemple, elle ne peut fournir de règles absolues pour décider si une augmentation de 1 p. cent de la probabilité d'exécution provoquerait une diminution (ou une augmentation) des meurtres à raison d'un pourcentage ou d'un nombre fixe, ou à raison de pourcentages ou de nombres variables aux différents niveaux d'exécution.

Ainsi, un résultat indiquant que les exécutions n'influent pas sur les meurtres en employant une forme mathématique donnée, ne signifie pas nécessairement que le résultat serait le même si la relation était

exprimée sous une forme mathématique différente. Par contre, en vérifiant simplement s'il existe une relation quelconque entre deux variables, nous aurions davantage confiance dans les résultats qui ne dépendraient pas de la façon arbitraire dont le chercheur exprime mathématiquement la relation.

Ehrlich, dans son rapport de 1975 sur la peine capitale, vérifie si la relation entre la probabilité d'exécution (une fois la culpabilité établie) et le meurtre est telle qu'une augmentation de 1 p. cent de la probabilité d'exécution entraînera un pourcentage fixe de diminution (ou d'augmentation) des meurtres. Ainsi, si la probabilité d'exécution passait de 80 à 95 p. cent, les taux de meurtres varieraient à raison du même pourcentage que si la probabilité d'exécution passait de 1 à 15 p. cent.

Ehrlich est conscient d'avoir déterminé de façon quelque peu arbitraire la forme mathématique (la «forme fonctionnelle») de la relation, mais il affirme:

«... les résultats de l'analyse de régression se révèlent stables à l'égard de la forme fonctionnelle de l'équation de régression.» (Ehrlich, 1975: 412)

Des recherches plus poussées révèlent le contraire. Passell (1975, pages 14 à 16 et appendice A) utilise une forme fonctionnelle²⁹ plus générale qui permet un test beaucoup plus complet de la sensibilité des résultats d'Ehrlich à la forme fonctionnelle choisie. Passell constate que les résultats d'Ehrlich sont infirmés et souvent inversés lorsqu'on a recours à d'autres formes fonctionnelles tout aussi logiques. Ces résultats indiquent en général une relation positive et non une relation négative entre l'exécution et le meurtre. Passell, cependant, présente des analyses supplémentaires qui justifient l'hypothèse selon laquelle des «taux de meurtres plus élevés entraînent des taux d'exécutions plus élevés» plutôt que le contraire.

Lorsqu'ils ont repris l'étude d'Ehrlich (même en n'excluant pas les données des dernières années) et qu'ils ont utilisé les valeurs normales des variables plutôt que leurs logarithmes (comme l'avait fait Ehrlich), Bowers et Pierce (1975) ont constaté qu'il n'y avait pas de preuves statistiquement valables pour soutenir l'hypothèse de l'effet dissuasif de la peine de mort.

²⁹ Une équation linéaire dans la transformation à la nième puissance des variables réelles.

Lorsqu'il a repris l'étude de 1973 d'Ehrlich avec des données plus récentes, Forst (1976) a aussi vérifié la sensibilité des résultats d'Ehrlich à la forme fonctionnelle utilisée. Il a constaté que non seulement la forme fonctionnelle employée par Ehrlich ne convenait pas mais aussi que son utilisation des régressions pondérées était non appropriée.³⁰ Il a également constaté que tout effet de dissuasion disparaissait pratiquement lorsque d'autres formes plus justes étaient employées.

En résumé, on a constaté que les résultats d'Ehrlich sont:

«... extrêmement sensibles à des choix essentiellement arbitraires de spécification de modèle ainsi qu'à la période pour laquelle le modèle est estimé... cette sensibilité soulève un doute sérieux (et à notre avis, accablant) relativement à l'utilité des estimations des séries chronologiques faites par Ehrlich.» (Passell et Taylor, 1976: i et II)

Variables manquantes

On ne peut demander à un chercheur d'expliquer un comportement avec un pourcentage d'exactitude de 100 p. cent. Leur temps et leurs ressources étant limités, les chercheurs doivent se limiter dans leurs modèles aux considérations qui influencent la validité de leurs résultats en ce qui concerne les problèmes étudiés. Maints facteurs ont un effet sur le crime et la réaction de la société au crime. Introduire des données pour chacun d'eux serait impossible.

Cependant, il existe un danger très réel d'exclure des renseignements qui pourraient avoir une incidence directe sur la question traitée. Par exemple, supposons que la stabilité des relations familiales soit un des principaux facteurs déterminants de la criminalité. Supposons également, pour les seules fins de la discussion, que la probabilité d'exécution n'ait pas d'effet sur les taux de criminalité mais soit en corrélation parfaite avec une mesure quelconque de la stabilité des relations familiales. Si un chercheur voulait estimer les paramètres d'une équation comprenant, entre autres variables, les taux de criminalité et la probabilité d'exécution (mais aucune variable «stabilité des relations familiales»), les résultats statistiques qu'il obtiendrait indiqueraient qu'il existe une forte relation entre le crime et les exécutions. Ces résultats

³⁰ Utilisation du test d'homoscédasticité de Golfed-Quant.

seraient totalement faux. La variable «exécution» sert en fait de substitut à la variable «stabilité des relations familiales». L'effet de la stabilité familiale serait attribué à tort aux exécutions.

Il est, par conséquent, important que les résultats d'Ehrlich soient vérifiés afin de voir si ce problème des «variables manquantes» se pose.

Le test fait par Forst (1976) sur le modèle de dissuasion établi en 1973 par Ehrlich est particulièrement intéressant. Forst a posé en hypothèse que les variables servant à mesurer les différences démographiques entre les états, variables qu'Ehrlich n'a pas prises en considération, pourraient aussi influencer sur les taux de criminalité des états. Il s'est intéressé particulièrement aux effets de la migration de la population (mesure de l'anomie), de la densité de la population et du pourcentage des foyers brisés. Non seulement ces variables devaient se révéler statistiquement significatives dans une équation «génération des infractions» du genre de celle d'Ehrlich, mais les taux de criminalité étaient aussi plus sensibles à la variation entre états de ces variables démographiques qu'aux variations dans les variables d'Ehrlich relatives à la dissuasion. De plus, les effets, tels qu'estimés par Ehrlich, des variables relatives à la dissuasion sont beaucoup moindres lorsque ces variables démographiques supplémentaires sont ajoutées. Cela amène Forst à conclure que les variables d'Ehrlich relatives à la dissuasion ont joué le rôle de «substituts» des variables démographiques omises et que:

«... la relation constatée par Ehrlich entre la probabilité d'emprisonnement et le taux de criminalité n'est avant tout qu'apparente.» (Forst, 1976: 15)

De même, lorsqu'ils commentent les résultats de leur analyse dont il a été question à la page 34, Bowers et Pierce indiquent qu'ils ont par la suite poussé un peu plus loin leur étude des travaux d'Ehrlich et constaté que les prétendus effets de dissuasion dont ce dernier fait état disparaissent également lorsque sont inclus dans l'analyse des indicateurs de la consommation d'alcool, de la possession d'armes à feu et les taux pour d'autres crimes de violence (non punissables de la peine capitale). Ils ont, en outre, établi que les prétendus effets de dissuasion disparaissent lorsque l'analyse ne tient pas compte des variables exogènes hautement colinéaires.

Hypothèses latentes discutables

Friedman (1976: 39-41) signale une hypothèse latente d'Ehrlich qui n'est peut-être pas justifiée et qui, si elle était corrigée, pourrait modifier considérablement ses estimations. Il affirme qu'Ehrlich oublie les changements nécessaires pour que la probabilité d'arrestation pour meurtre puisse être considérée comme constante. Cette probabilité est le rapport entre le nombre réel d'arrestations pour meurtre et le nombre réel de meurtres. Étant donné qu'Ehrlich admet que le nombre de meurtres varie mais soutient que la probabilité d'arrestation est constante, il doit supposer que le nombre d'arrestations varie aussi. Friedman fait ressortir ce point en utilisant les propres estimations d'Ehrlich de tous les paramètres de l'équation pertinente (estimation que Friedman ne croit pas digne de foi) afin d'estimer la dissuasion dans un cadre où les arrestations seraient une constante. Il constate que:

«... le rapport d'échange marginal porte le *signe contraire* à celui donné par Ehrlich. Ainsi, si les estimations des paramètres sont exactes, chaque exécution n'a pas réduit de 8 en moyenne le nombre de meurtres, mais l'a plutôt fait augmenter de 14!» (Friedman, 1976: 40)

Friedman a donc démontré que, dépendant de la véracité de cette hypothèse latente, les conclusions pratiques à tirer des travaux d'Ehrlich pourraient facilement être inversées.

En résumé, les travaux d'Ehrlich et des autres chercheurs qui se sont penchés sur la question de la dissuasion comportent des lacunes statistiques tellement graves qu'il est absolument impossible de s'y référer pour justifier la formulation d'une politique de dissuasion.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Les plus récentes études économiques sur la dissuasion ont mis en doute l'opinion dominante selon laquelle le châtement n'a pas d'influence dissuasive sur la criminalité. D'aucuns ont prétendu que «les économistes» ont, à l'aide de modèles théoriques relativement affinés et de méthodes statistiques sophistiquées, démontré que le châtement a effectivement un effet dissuasif sur la criminalité, que ce soit du fait de la probabilité accrue de verdict de culpabilité ou d'exécution, ou du fait de peines d'emprisonnement plus longues.

Si l'on examine la situation de plus près, on constate cependant que les économistes dont les travaux sont cités font un peu moins de bruit autour de leurs résultats. On s'aperçoit également qu'un nombre croissant d'économistes désapprouve fortement la position décrite par d'autres comme étant la «position des économistes».

Ces derniers ont beaucoup critiqué les études économiques les plus connues sur la dissuasion, notamment celles d'Isaac Ehrlich. Ils ont présenté de nombreuses preuves pour montrer que ces études sont caractérisées par de graves lacunes du point de vue théorique, statistique et des données. La deuxième sous-section du présent document donne un résumé des principales critiques pour chacun de ces domaines.

La conclusion générale est que les économistes continuent, en fait, à mettre en doute l'opinion dominante selon laquelle le châtement n'a

pas d'influence dissuasive sur la criminalité. Cependant, cette opinion est remplacée non pas par celle qui affirme que «le châtement a effectivement un effet dissuasif sur le crime», mais plutôt par le doute suivant: «Nous ne savons pas.» Si les économistes ont trouvé suffisamment d'indices nouveaux pour justifier un nouveau procès, ils n'ont pas encore infirmé le jugement grâce à de nouvelles preuves.

Étant donné les difficultés que posent les recherches dans ce domaine, les «décisionnaires» ne pourront sans doute jamais se payer le luxe de formuler une politique fondée sur des recherches dont les résultats sont tout à fait concluants. Toutefois, il faudra acquérir beaucoup plus de certitude en ce qui concerne les études économiques sur la dissuasion. Les méthodes conçues par les économistes représentent peut-être des progrès importants par rapport à celles utilisées dans le passé. Cependant, tout comme les modèles de comportement qu'utilisent les économistes, elles sont inutiles si elles ne sont combinées avec des données suffisamment précises et pertinentes. Malheureusement, il faudra des années avant qu'on ne dispose de données qui soient assez satisfaisantes du point de vue qualitatif et quantitatif pour permettre d'entreprendre des recherches capables de justifier une politique en matière de dissuasion.

D'ici là, il faudrait mettre fin à la publicité non critique faite autour des conclusions des premières études économiques, publicité qui, dans le passé, a touché le seuil de l'irresponsabilité. Les économistes comme Ehrlich devraient également faire preuve d'une plus grande conscience professionnelle dans leurs entreprises et notamment lorsqu'ils présentent des résultats qui sont finalement basés sur des circonstances.

«Si... les résultats d'un chercheur doivent servir de base à des décisions de politique, et à plus forte raison, lorsque l'enjeu est élevé, il convient d'appliquer les normes professionnelles et scientifiques les plus rigoureuses possible, particulièrement pour ce qui est du soin avec lequel les résultats seront communiqués.» (Bades et Cole, 1975: 12)

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIONNÉE

- Allison, J. P., «Economic Factors and the Rates of Crime», *Journal of Land Economics*, mai 1972, 48(2), pp. 193-196.
- Andenaes, J., «General Prevention Revisited: Research and Policy Implication», *The Journal of Criminal Law and Criminology*, septembre 1975, 66 (3), p. 338.
- Angel, S., «Discouraging Crime Through City Planning», Document de travail n° 75, Berkeley Institute of Urban and Regional Development, février 1968.
- Avio, K. L., «On Optimal Policies for a Criminal Justice System», Université Western Ontario, non publié, non daté.
- Baldas, D. C. et Cole, D. W. L., «A Comparative Analysis of the Empirical Work of T. Sellin and I. Ehrlich as a Basis for Inferring a Causal Relationship Between Capital Punishment and the Murder Rate in the United States», Université de l'Iowa, non publié, 1975.
- Becker, G. S. et Landes, William, M., éditeurs, *Essays in the Economics of Crime and Punishment*, National Bureau of Economic Research, Presses de l'Université Columbia, New York, 1974.
- Becker, G. S., «Crime and Punishment: An Economic Approach», *Journal of Political Economy*, Vol. 76, 1968, pp. 169-217.
- Bernier, R. et Gagnon, R. (sous la direction de S. Rizkalla), *Bibliographical Guide: The Economics of Crime and Planning of Resources in the Criminal Justice System*, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, 1975.
- Block, M. K., «An Economic Analysis of Theft with Special Emphasis on Household Decisions under Uncertainty», thèse de doctorat, université Stanford, 1972.
- Block, M. K. et Heineke, J. M., «A Labour Theoretic Analysis of the Criminal Choice», *American Economic Review*, LXV(3), juin 1975.
- Block, M. K. et Long, G. J. *Subjective Probability of Victimization*, *Criminology*, mai 1973.
- Bonger, W. A., *Criminality and Economic Conditions*, Boston, 1916.
- Bowers, W. J. et Pierce, G. L., «Deterrence, Brutalization or Nonsense: A Critique of Isaac Ehrlich's Research on Capital Punishment», Center for Applied Social Research, Northeastern University, non publié, 1975.

- Carr-Hill, R., «An Econometric Model of the Supply and Control of Recorded Offences in England and Wales», Oxford, Angleterre, collège Nuffield, non publié, 1972.
- Chapman, J., «The Impact of Police on Crime and Crime on Police: A Synthesis of the Economic and Ecological Approaches», Institute of Government and Public Affairs, U.C.L.A., document miméographié, 1973.
- Chapman, J., *Crime in Medium Sized Cities: An Econometric Study*, Université de la Californie, Berkeley, thèse de doctorat non publiée, 1971.
- Church, A. M., *Econometric Model of Crime in California*, collège Claremont, thèse de doctorat non publiée, 1970.
- Doleschal, E., «The Deterrent Effect of Legal Punishment: A Review of the Literature», *Information Review on Crime and Delinquency*, 1(7), pp. 1-17, juin 1969.
- Econometric Study of Economy-Related Crime*, document n° N. 1 69-401, Université de la Californie, Santa Barbara, étude financée par le National Institute of law Enforcement.
- Ehrlich, I., «The Deterrent Effect of Capital Punishment: A Question of Life and Death», *American Economic Review*, LXV (3), juin 1975.
- Ehrlich, I., *The Supply of Illegitimate Activities*, université Columbia, New York, non publié, 1967.
- Ehrlich, I., «Participation in Illegitimate Activities: A Theoretical Empirical Investigation», *Journal of Political Economy*, 81 (3), pp. 521-65, mai-juin 1973.
- Erikson, E., «The Social Costs of the Discovery and Suppression of the Clandestine Distribution of Heroin», *Journal of Political Economy*, partie 1, pp. 484-86, p. 354, juillet-août 1969.
- Fattah, E. A., *Une étude de l'effet intimidant de la peine de mort à partir de la situation canadienne*, Rapport n° 2 du Centre de recherches, Solliciteur général du Canada, 1972.
- Fernandez, R. A., «The Clandestine Distribution of Heroin: Its Discovery and Suppression: A Comment», *Journal of Political Economy*, 77 (4), pp. 487-88, juillet-août 1969.
- Fleisher, B. M., «The Effect of Income on Delinquency: Reply», *American Economic Review*, LX (1), p. 257, mars 1970.
- Fleisher, B.M., «The Effect of Unemployment on Juvenile Delinquency», *Journal of Political Economy*, 71, pp. 543-555, décembre 1963.

- Fleisher, B.M., *The Economics of Delinquency*, Quadrangle Books, Chicago, 1966.
- Fooner, M., «Some Economic Factors in Crime and Delinquency», *New York Law Journal*, 161 (46), mars 1969.
- Forst, B.E., «Participation in Illegitimate Activities: Further Empirical Findings», *Policy Analysis*, 2, été 1976.
- Friedman, L.S., «The Use of Multiple Regression Analysis to Test for a Deterrent Effect on Capital Punishment: Prospects and Problems», document de travail n° 38, Université de la Californie, Berkeley, (revu), janvier 1976.
- Frese, R. et Heller, N., «Measuring Auto Theft and the Effectiveness of Auto Theft Control Programs», document présenté à la 38^e réunion de la Operations Research Society of America, 1970.
- Frey, W., «Limits to Economy in Crime and Punishment», *Social Science Quarterly*, 50, pp. 72-78, juin 1969.
- Furbotin, E. et Pejovik, S. (éditeurs), *The Economics of Property Rights*, Ballinger, Cambridge, Mass., 1970.
- Goode, E., «On Behalf of Labelling Theory», *Social Problems*, n° 22, pp. 570-83, juin 1975.
- Greenberg, D., «Theft, Rationality and the Methodology of Deterrence Research», Département de sociologie, Université de New York, document présenté aux réunions d'août 1975 de l'American Sociological Association.
- Greenwood, M.J. et Wadycki, W.J., «Crime Rates and Public Expenditures for Police Protection: Their Interaction», *Review of Social Economy*, XXXVI (2), pp. 138-51, octobre 1973.
- Gunning, J.P., «The Economic Basis for the Punishment of Burglars», Center for Study of Public Choice, Virginia Polytechnic Institute and State University, Blacksburg, Virginie, document non publié.
- Harris, J.R., «On the Economics of Law and Order», *Journal of Political Economy*, 78(1), pp. 165-74, janvier-février 1970.
- Ireland, T.R., «Optimal Enforcement of Laws: A Comment», *Journal of Political Economy*, 80 (2), p. 421, mars-avril 1972.
- Jayewardene, C.H.S., *The Canadian Experiment with the Penalty of Death*, Département de criminologie, Université d'Ottawa.
- Johnston, J., *Econometric Methods*, McGraw-Hill, 1963.

- Katzman, M.T., «The Economics of Defence Against Crime in the Streets», *Land Economics*, 44 (4), pp. 431-40, novembre 1968.
- Kleinman, E., «The Choice Between Two 'Bads'—Some Economic Aspects of Criminal Sentencing», Université hébraïque, Jérusalem, 1967, manuscrit non publié.
- Kobrin S., Lubech, E.W. et Jeaman, R., «The Deterrent Effectiveness of Criminal Justice Sanction Strategies, Summary Report», Public Systems Research Institute, U.C.L.A., septembre 1972. Recherche faite grâce à la subvention n° 71-069 du National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice, L.E.A.A., Département de la Justice des États-Unis.
- Lamperti, J., «Does Capital Punishment Deter Murder?: a Brief Look at the Evidence», collège Dartmouth, document non publié, 1975.
- Landes, W.M., «An Economic Analysis of the Courts», *Journal of Law and Economics*, 14 (1), avril 1971.
- La peine de mort—Données nouvelles: 1965-1972, Solliciteur général du Canada.
- Lodhi, A. et Tilly, C., «Urbanization, Crime and Collective Violence in 19th Century France», *American Journal of Sociology*, 79, 1973.
- Malinvaud, E., *Statistical Methods in Econometrics*, Rand-McNally, 1966.
- Mattei, «The Use of Taxation to Control Organized Crime», *California Law Review*, juin 1961.
- Mulvihall *et al*, «Staff Report of the National Commission on the Causes and Prevention of Violence», tel que cité par Bowers et Pierce (1975).
- Nagin, D., «General Deterrence: A Review of the Empirical Evidence», document non publié, août 1975.
- Orsagh, T., «Crime, Sanctions and Scientific Explanation», *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, septembre 1973 (document miméographié).
- Passell, P. et Taylor, J.B., «The Deterrence Controversy: A Reconsideration of the Time Series Evidence», dans Hugo Bedau et Chester Pierce (éditeurs), *Capital Punishment*, (AMS Press, 1976).
- Passell, P., «The Deterrent Effect of the Death Penalty: A Statistical Test», *Stanford Law Review*, volume 28, novembre 1975.
- Phelps, E. S. (éditeur), *Economic Justice*, Penguin, 1975.

Phillips, L. et Votey, Jr., H. L., «An Economic Analysis of the Deterrent Effect of Law Enforcement on Criminal Activity», *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 1972.

Phillips, L., Votey, Jr., H. L. et Howell, J., «Deterrence and Handguns: Minimizing the Cost of Homicide», Université de la Californie, Santa Barbara.

Phillips, L., Votey, Jr., H. L. et Howell, J., «Apprehension, Deterrence, Guns and Violence», discours prononcé devant la Western Economic Association, Vancouver, le 30 août 1971.

President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice: *Task Force Report, Science and Technology*, Washington, U.S. Government Printing Office, 1967.

Pontell, Henry N., State University of New York, décembre 1974, document présenté à la réunion de la Eastern Sociological Society, avril 1975.

President's Commission on Law Enforcement and the Administration of Justice: *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington, Government Printing Office, 1967.

Ross, M., «Economic Conditions and Crime—Metropolitan Toronto, 1965-1972», *Criminology Made in Canada*, 2(2), hiver 1975.

Rottenberg, S. (éditeur), *Economics of Crime and Punishment*, American Enterprise Institute for Public Policy Research, Washington, 1973.

Sellin, T., *The Death Penalty*, Philadelphie, 1959.

Silver, M., «Punishment, Deterrence and Police Effectiveness: A Survey and Critical Interpretation of the Recent Econometric Literature», rapport préparé pour Crime Deterrence and Offender Career Projects, City College de l'Université de New York, février 1974.

Sjoquist, D. L., «Property Crime and Economic Behaviour: Some Empirical Results», *American Economic Review*, 63(3), pp. 439-46, juin 1973.

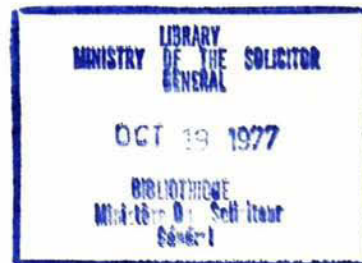
Smigel, A., *Crime and Punishment: An Economic Analysis*, thèse de maîtrise non publiée, université Columbia, New York, 1965.

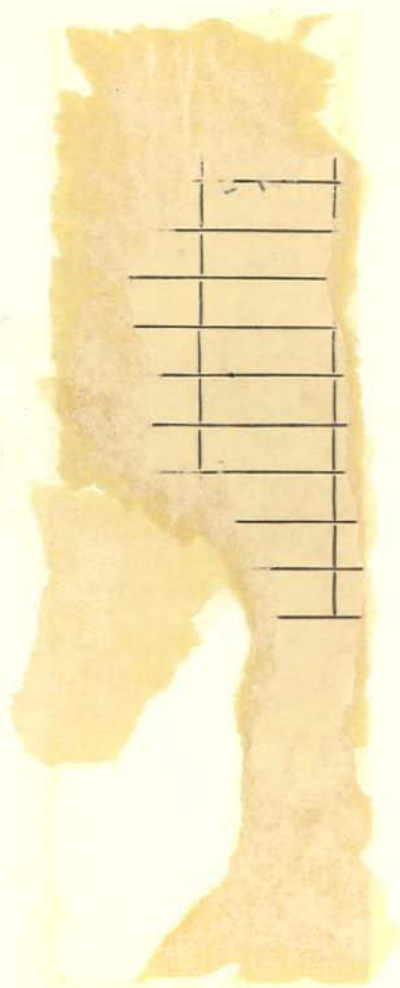
Stigler, G. J. et Becker, G. S., «More on the Enforcement of Laws», document non publié, Université de Chicago.

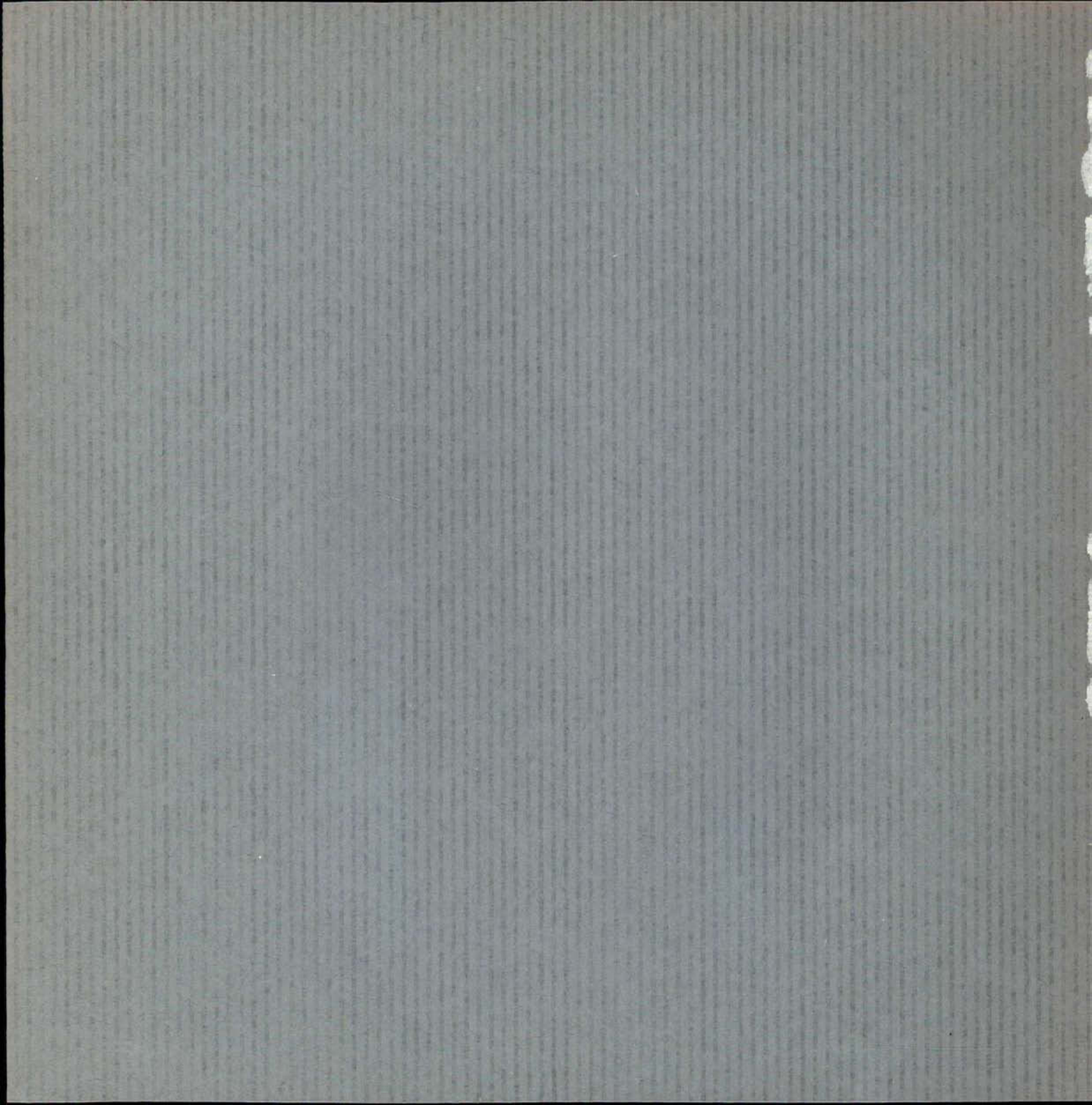
Stigler, G. J., «The Optimal Enforcement of Laws», *Journal of Political Economy*, 78(3), pp. 526-36, mai-juin 1970.

Stigler, G. J., «Private Vice and Public Virtue», *Journal of Law and Economics*, IV, p. 1, 1961.

- Tittle, C., «Punishment and Deterrence of Deviance», dans *The Economics of Crime and Punishment*, S. Rottenberg, (éditeur), American Enterprise Institute for Public Policy Research, Washington, 1973.
- Tullock, G., «An Economic Approach to Crime», *Social Science Quarterly*, vol. 50, pp. 59-71, juin 1969.
- Tullock, G., «Does Punishment Deter Crime», *The Public Interest*, n° 36, p. 103, été 1974.
- U.S. Department of Justice, *Crime in the Nation's Five Largest Cities*, Advance Report, 1975.
- Vickrey, W. S., «An Exchange of Questions between Economics and Philosophy», dans *The Goals of Economic Life*, A. D. Ward (éditeur), Harper, 1953.
- Votey, Jr., H. L., et Phillips, L., *Economic Crimes: Their Generation, Deterrence and Control, An Econometric Study*, National Technical Information Service, n° de réf. PB 194 984, Springfield, Virginie.
- Votey, Jr., H. L. et Phillips, L., «The Control of Criminal Activity: An Economic Analysis», à paraître dans *Handbook of Criminology*, D. Glaser (éditeur), Rand-McNally, & Co., Chicago.
- Weathersby, G. B., «The Determinants of Crime: An Econometric Analysis of Major and Minor Crimes in Boston», document présenté à la 38^e réunion de la Operations Research Society of America, 1970.
- Weicher, J. L., «The Effect of Income on Delinquency: Comment», *American Economic Review*, LX(1), pp. 249-56, mars 1970.
- Welford, C., «Labelling Theory and Criminology: An Assessment», *Social Problems*, n° 22, pp. 332-45, février 1975.
- Zimring, F. et Hawkins, G., *Deterrence*, Université de Chicago, 1970.







[illegible]

Storage

DATE DUE

GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

